

ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION

S E C R E T A R I A T G E N E R A L

CONSULTATIONS POLITIQUES

FICHES THEMATIQUES

MAI 2010

SOMMAIRE

◆ LES REFORMES STRATÉGIQUES AU MAROC.....	3-8
◆ MAGHREB.....	9-10
◆ L'AFRIQUE.....	11-16
◆ LES MENACES A LA PAIX ET A LA SECURITE.....	17-25
◆ L'ACTION DU MAROC EN FAVEUR DE LA PAIX ET DE LA SECURITE	26-31
◆ L'UNION POUR LA MÉDITERRANÉE.....	32-34
◆ LE STATUT AVANCE.....	35-38
◆ 1 ^{ER} SOMMET MAROC- UNION EUROPÉENNE.....	38-41
◆ LA QUESTION PALESTINIENNE ET AL QODS.....	42-50
◆ LA SITUATION EN MAURITANIE.....	51-52
◆ LA SITUATION EN IRAK.....	53-57
◆ LA SITUATION EN IRAN ET LA DIMENSION NUCLEAIRE.....	58-65
◆ LA SITUATION AU YEMEN.....	66-68
◆ LA SITUATION AU SOUDAN.....	69-75
◆ LA SITUATION EN SOMALIE.....	75-79

LES REFORMES STRATÉGIQUES AU MAROC

- Depuis l'intronisation de SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI, le Maroc s'est engagé dans un processus démocratique de réforme globale au niveau politique, économique et sociale. Ce processus vise à consolider l'État de droit, élargir les champs des libertés fondamentales et préserver les droits de l'Homme, tout en tenant compte des spécificités marocaines, liées aux réalités historiques et socioculturelles et aux valeurs sacrées du Maroc.
- L'essence des réformes entamées par le Maroc trouve ses origines dans ses convictions profondes et ses choix politiques et stratégique entamées au lendemain de l'indépendance et qui consacre les principes du pluralisme politique, de l'Etat de droit, et du libéralisme économique.
- Le processus démocratique du Maroc se base sur trois éléments fondamentaux : c'est un processus irréversible, participatif et humain.
- **Irréversible** car il est le fruit d'une volonté politique et populaire instaurant une dynamique sociétale oeuvrant à la perfectibilité de l'exercice démocratique au Maroc tout en le protégeant des mouvances obscurantistes.
- **Participatif** car il se base sur une approche consultative, transparente et inclusive ; permettant à l'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux, une appropriation commune de la « marche démocratique » marocaine.
- **Humain** car il place l'individu marocain au centre de toutes ces reformes et ce en raison de notre conscience de l'importance du capital humain dans la continuité et la pérennité du processus démocratique.
- Partant de ces trois éléments, le Maroc à inlassablement œuvrer pour **assainir son paysage politique, en assurant plus de cohérence, de transparence et de participation politique, de même qu'à garantir au niveau économique, un développement durable**, profitable à tous ainsi que le **renforcement de la cohésion sociale**.

I) SUR LE PLAN POLITIQUE

- Des mesures institutionnelles et juridiques ont été mises en place pour accompagner la démocratisation marocaine. Elles ont permis une multiplication des institutions garantes de la protection des droits de l'Homme et de la consolidation de l'Etat de droit (*CCDH, DIWAN AL MADALIM, IER.*) ainsi qu'une réforme profonde de l'arsenal juridique marocain (*L'amendement du Code des Libertés publiques, l'amendement du Code de*

la presse Code électoral, la loi sur les associations, l'adoption du projets de lois relatifs à la création de la Haute Cour appelée à jugé les membre du gouvernement pour les délits commis durant l'exercice de leurs fonctions).

- Parmi les plus grandes réformes entamées par le Maroc figure également la réglementation des partis politiques et des élections tendant à plus de transparence, de participation et de représentation sur la base d'une approche genre, (*L'adoption de la loi sur les partis politiques en 2005, le code électoral et le recours à une liste nationale féminine pour les élections législatives en sont les principales avancées*).
- De plus le Maroc œuvre également pour la définition d'un nouveau concept de l'autorité, matérialisé par le redéploiement d'une administration à vocation citoyenne et fonctionnellement dédiée au développement humain, social et économique. Notamment au niveau de la gestion des affaires locales à travers la réforme administrative de la décentralisation, érigées par la charte communale de 2002 révisée en 2006. Ce nouveau concept consacre le renforcement et l'ancrage de la démocratie de proximité, l'amélioration du système de représentation et de la participation des citoyens à la gestion de la chose publique, l'allègement de la tutelle et le renforcement des moyens de contrôles.
- Plus récemment le Maroc a engagé la réflexion pour la mise en œuvre d'une régionalisation avancée. L'installation de la Commission Consultative de la Régionalisation marque le lancement d'un chantier structurant et constitue un tournant majeur dans les modes de gouvernance territoriale au Maroc. C'est un prélude à une nouvelle dynamique de réforme institutionnelle profonde. La régionalisation élargie escomptée n'est pas un simple aménagement technique ou administratif du territoire. Elle traduit, plutôt, une option résolue pour la rénovation et la modernisation des structures de l'Etat, et pour la consolidation du développement intégré. Toutes les forces vives de la Nation sont associées à l'effort de conception générale de ce projet.
- La Commission mettra au point, conformément aux Instructions de SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI, un système national novateur de régionalisation. L'objectif est de poser les fondements d'un modèle de régionalisation avant-gardiste s'appuyant sur quatre fondamentaux, à savoir: l'attachement aux sacralités et aux constantes de la nation, notamment l'unité de l'Etat, de la nation et du territoire, la consécration du principe de solidarité, la recherche de l'harmonisation et de l'équilibre en termes de compétences et de moyens et l'adoption d'une large déconcentration dont la mise en œuvre effective est indispensable pour une régionalisation judicieuse, dans le cadre d'une gouvernance territoriale

efficiente, fondée sur la corrélation et la convergence. Le Maroc compte faire de ses provinces du Sud les premiers bénéficiaires de la régionalisation avancée.

II) SUR LE PLAN ECONOMIQUE

- Le Maroc s'est engagé dans de profondes réformes, dans le but d'offrir l'assurance d'une croissance équitable, à fort potentiel, et à large spectre qui ne laissera aucun des citoyens marocains en marge du progrès.
- A ce titre, l'ouverture du marché à travers la signature de nombreux accords de libre échange, la réforme fiscale, l'adoption du nouveau code des marchés publics, la politique de désenclavement, ainsi que les Activités Génératrices de Revenues dans le cadre de l'INDH, sont autant d'initiatives allant dans ce sens.
- Le Maroc œuvre également pour devenir une plateforme attrayant les investissements étrangers, ainsi, la politique nationale d'investissement dans son aspect le plus visible s'est concrétisée par la création des Centres Régionaux d'Investissement (2002) couronnée par la création de l'AMDII en 2009.
- Parallèlement à ces réformes, de nombreux plans sectoriels (*tourisme, émergence industriel, Maroc vert, plan bleu, stratégie logistique, stratégie énergétique*) ont été menés pour assurer la diversification des sources internes de croissance économique, conférant ainsi une dimension transversale et intégrée à la compétitivité du tissu économique national.
- L'économie marocaine a fait preuve d'une bonne résilience dans le contexte de la crise mondiale, en raison de la stabilité du cadre macro-économique, de la solidité du secteur financier et de l'efficacité du système de supervision et de régulation.
- De manière générale, la stratégie marocaine de lutte contre les effets de la crise se concentre aussi bien sur les mesures à entreprendre pour faire face à l'impact de la crise que sur la préparation de la phase post-crise. Cette stratégie se base, d'une part, sur la dynamisation de la demande interne à travers le renforcement de l'investissement et de la consommation, et par le renforcement des secteurs exportateurs touchés par la crise, d'autre part, à travers la mise en place d'un comité de veille stratégique.
- Toutes ces mesures, témoignent de la capacité de l'économie marocaine à s'adapter et à absorber les différents chocs externes, comme en témoignent plusieurs instances internationales, comme le FMI, l'OMC ou la BAD, qui

citent souvent le Maroc comme un modèle à suivre sur le plan économique.

- Ainsi, le FMI a salué, dans son rapport, les performances économiques récentes du Maroc, qui est "bien positionné pour poursuivre son développement malgré la conjoncture mondiale difficile", ajoutant que le Royaume dispose d'un secteur financier stable, convenablement capitalisé et capable de résister aux chocs.
- Aussi, le dernier rapport du Secrétariat de l'OMC sur l'Examen de la Politique Commerciale du Maroc (*juin 2009*), a relevé que « les réformes macroéconomiques et structurelles, y compris commerciales ont contribué à la diversification croissante et à une bonne performance globale de son économie avec un taux moyen annuel de croissance du PIB réel de 4,5% sur la période 2002-2007, puis de 5,8% en 2008. Cette croissance a été soutenue par la demande intérieure, ainsi que par la montée de l'investissement ».
- De même, le diagnostic élaboré par BANK AL-MAGHRIB à l'issue de son rapport annuel de 2008 met en lumière la performance de l'économie marocaine, qui est le fruit des importants progrès réalisés au cours des dernières années, dont les atouts résident dans le processus continu des réformes qui se sont accélérées depuis la dernière décennie.
- La performance de l'économie marocaine se traduit en chiffre par :
 - Un fort taux de croissance du PIB caractérisé par une diversification de ses sources ;
 - Une augmentation de 100% des investissements publics entre 2007 et 2010 (*de 82 à 163 Milliards de Dirhams*) ;
 - Une augmentation de la consommation moyenne de 4 à 7% entre 2007 et 2008 ;
 - Une situation budgétaire caractérisée par un solde excédentaire depuis 2007, un taux d'endettement à tendance baissière (*47,3% du PIB*) et une inflation maîtrisée à 2,5 % ;
 - Des indicateurs sociaux en nette amélioration, comme en témoignent la réduction du taux de chômage (*de 9,8% en 2007 à 9,1 % en 2009*), le repli du taux de pauvreté à moins de 9 % et le relèvement du revenu moyen par habitant de 6 % en moyenne par an.
- Au vu de ces statistiques flatteuses, il est permis de déduire que le Maroc répond aux critères de Maastricht. Ces résultats encourageants sont le fruit d'une stratégie économique volontariste et multidimensionnelle s'appuyant sur un agenda politique de réformes qui se décline à travers la poursuite de

trois objectifs à savoir : l'amélioration du climat des affaires ; la poursuite de la libéralisation et de l'ouverture économique et ; la gouvernance et la moralisation de la vie publique.

III) SUR LE PLAN SOCIAL

- Préoccupé par l'amélioration de la condition sociale et financière de ses citoyens, le Maroc a lancé un grand nombre d'initiatives partout dans le royaume en termes d'infrastructures et de projets générateurs de revenus.
- L'objectif in fine de ces initiatives, est le renforcement de la cohésion sociale, par la réduction des écarts sociaux, par l'atténuation du déficit en infrastructure et par la mise en place d'un certain nombre de « filets sociaux » pour combattre la pauvreté, la précarité et l'exclusion.
- A cet égard, nombreuses initiatives telles que la création en 1999 de la Fondation MOHAMMED V pour la solidarité, association d'utilité publique contribuant à la lutte contre la pauvreté et intervenant principalement au niveau humanitaire, l'assistance aux population en situation précaire, le développement durable et le soutien aux associations.
- Aussi, le lancement de l'INDH créée sur la base d'une stratégie de consultation et d'une participation locale, s'inscrivant dans une vision d'ensemble qui constitue la matrice de notre projet sociétal, model bâti sur des principes de démocratie politique, d'efficacité économique, de cohésion sociale, mais aussi sur la possibilité donnée à tout un chacun de s'épanouir en déployant pleinement ses potentialités et ses aptitudes.
- L'Initiative de développement humain est en effet un contrat social moderne pour le peuple marocain, mais bien plus, elle a été réalisée par le peuple marocain lui même. Dans ce sens, les objectifs de l'INDH sont comme suit :
 - Combattre la pauvreté dans les zones rurales ;
 - Combattre l'exclusion sociale dans les zones urbaines ;
 - Vulgariser l'enseignement dans les zones rurales, notamment pour les filles ;
 - Combattre la précarité dont souffrent notamment les personnes handicapées et les enfants de la rue.
- Aujourd'hui, cette initiative est à l'heure de son bilan. Environ 19 000 projets ont été réalisés depuis 2005 pour un montant de 11,75 milliards de Dirhams ayant bénéficié à 4,5 millions de personnes en milieu urbain et rural.

- Le Gouvernement a également développé plusieurs plans d'assurance qui prennent en considération les spécificités de la société marocaine et les besoins des différentes couches qui la forment, dont l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et le Régime d'Assistance Médicale destiné aux populations démunies (RAMED) en sont des exemples dans le domaine de la santé.
- Le renforcement des activités liées au micro crédit est l'une de ces initiatives. En juin 2007, le Gouvernement a créé le fond « JAIDA » dont l'objectif est de fournir une assistance financière aux associations de micro crédit. Selon le dernier classement établi par la Banque mondiale, deux associations de micro crédit marocaines figurent parmi le top 3 des meilleures associations en la matière à l'échelle mondiale.
- Enfin, une autre réalisation majeure en matière d'amélioration de la situation socio-économique des populations est la conclusion du Millenium Challenge Account (MCA) avec les Etats-Unis, dont les actions retenues aideront à réduire de 20% le taux de pauvreté dans les zones ciblées.

MAGHREB

- Force est de relever que le Maghreb Arabe en tant qu'union régionale est, actuellement, dans un état léthargique. Et ce, en dépit des initiatives déployées et des efforts diplomatiques consentis afin que l'Union du Maghreb Arabe (UMA) puisse fonctionner conformément aux vœux formulés solennellement par les Chefs d'Etats des cinq (5) pays maghrébins (*Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Mauritanie*) lors du Sommet constitutif de Marrakech en 1989.
- Les cinq pays maghrébins, confrontés, pour l'heure, à un contexte géostratégique et géopolitique général marqué par une mondialisation effrénée et par une augmentation croissante des menaces (*terrorisme, criminalité transnationale, conflits régionaux déclarés ou latents*) et risques (*pollutions, tremblements de terre, épidémies et pandémies, famines*), subissent les affres inhérents à l'état actuel de l'UMA.
- En effet, les Etats maghrébins ne peuvent toujours pas s'affirmer comme faisant partis d'un groupement régional intégré ayant une démarche et une position commune sur la scène internationale et régionale ; alors qu'en ce début du XXI^{ème} siècle, seuls des groupements régionaux intégrés sur le plan politique, économique, social et culturel peuvent remplir un rôle géopolitique de premier ordre et participer pleinement à la compétition économique mondiale.
- Dans le cadre de la compétition économique mondiale où les maîtres mots sont compétitivité, flexibilité et attractivité, les pays maghrébins gagneraient à œuvrer de concert pour l'intégration de leurs économies respectives. L'intégration des économies maghrébines est une réelle opportunité pour dynamiser les relations entre les cinq pays frères et accroître l'attractivité de la région en matière d'investissement. Hormis ces deux premiers avantages, j'en déduis que l'intégration des économies maghrébines conférerait plus de crédit et de garanties à la stratégie d'ouverture entamée par les cinq pays de la région en direction du partenaire Européen en particulier. Aussi, elle permettrait aux pays du Maghreb d'affronter les nombreux défis occasionnés par le processus d'élargissement de l'Union Européenne à l'est. L'Union Européenne est un partenaire stratégique de choix et il nous appartient de nous adapter en permanence aux conséquences économiques induites par le processus d'élargissement qui devrait se poursuivre au cours des prochaines années.
- Telle est, me semble t-il, la démarche idoine pour nous permettre de faire face au coût du non Maghreb qui se traduit par la perte de précieux point de Produit Intérieur Brut et par la limitation de notre potentiel de

développement. Le coût du non-Maghreb est exorbitant pour les peuples des cinq pays de la région, ses enjeux de développement et ses défis sécuritaires. Enfin, le coût du non-Maghreb fait perdre à la région des opportunités d'intégration et une mise à niveau réelle, en plus des répercussions négatives du blocage du rôle de ce groupement régional au sein de son environnement géostratégique. Quelques chiffres pour illustrer ces propos :

- Les pays du Maghreb exportent 51 fois plus vers l'Europe qu'entre eux (*80% de leurs échanges avec l'UE*).
 - Le manque à gagner serait de l'ordre de 2,1 milliards de dollars par an (*980 millions hors hydrocarbures*) en termes d'échanges commerciaux.
 - Perte de 2% de taux de croissance annuel pour chaque pays.
 - Seulement 3.36% du commerce total de la zone enregistré, comparé aux 21% de l'Asean, aux 19% du Mercosur et aux 10.7% de la CEDEAO.
- Le Royaume du Maroc, sous la conduite de SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI, oeuvre pour faire sortir l'Union du Maghreb Arabe (UMA) de sa léthargie, malgré les difficultés qui s'imposent suite aux positions algériennes contraires à l'intégrité territoriale du Royaume et son attitude figée sur les plans bilatéral et maghrébin. Pour l'heure, les activités de l'UMA se limitent à des réunions techniques à l'exception de certaines sessions irrégulières du conseil des Ministres des Affaires Etrangères de l'Union.

AFRIQUE

I) LA SITUATION EN AFRIQUE

- Couvrant 6% de la surface terrestre, l'Afrique compte plus de 50 pays dont **14 célèbrent le 50^{ème} anniversaire de leur accession à l'indépendance en 2010**. Toutefois, la croissance économique du continent africain demeure l'une des plus faible de la planète à cause des nombreux conflits ethniques, politiques et socio-politiques.
- Le continent africain **souffre de violentes tensions, de conflits armés** inter et intra étatiques, de **l'émergence de groupuscules terroristes**, de la persistance de mouvements séparatistes et de rebelles tribaux, d'une mauvaise gestion des ressources naturelles et d'une augmentation accrue de la pauvreté, des épidémies, de la famine et des problèmes de gouvernance (en 2008, **sur 35 conflits graves répertoriés dans le monde, 13 sont situés en Afrique** et par un cercle vicieux, ces conflits entraînent la pauvreté puis des conflits sociaux, ce qui favorise l'éclatement d'autres conflits).
- Quelques régions en Afrique sont devenues des **terreaux pour le développement des réseaux de trafic** de drogue, d'armes, d'êtres humains ainsi qu'un terrain fertile pour l'élargissement de **réseaux terroristes notamment dans des régions comme la région Sahelo-Saharienne** qui par manque de développement économique est devenue l'une des zones les plus instables du continent africain.
- Bien que l'Afrique recèle **d'énormes ressources naturelles** : 1 milliard d'habitants (16% de la population mondiale), 10% des réserves mondiales de pétrole, 30% des réserves minérales de la planète ainsi que d'importantes réserves mondiales de minerais, le continent africain continue à sombrer dans le sous-développement et à être à la traîne des nations en matière de développement économique et social.
- L'Afrique qui a enregistré durant les 5 dernières années des performances en matière de **croissance économique (de 5 à 8%)**, n'a pas pu, pour autant, relever les défis de développement auxquels elle fait face.
- **Le PIB global** de l'Afrique n'étant que de 1.621 milliards de dollars en 2008 soit 2,62% du PIB mondial, **le PIB par habitant** y est en moyenne de 1.636\$ alors que la moyenne mondiale se situe autour de 10.460\$ et **la dette extérieure totale** est de 255 milliards de dollars, **l'Afrique est économiquement le continent le plus pauvre du monde**.

- Le retard économique accumulé par l'Afrique et ses incidences négatives sur les revenus et les conditions de vie des populations africaines ont suscité **une prise de conscience de la communauté internationale eu égard à l'urgence d'une augmentation des efforts de solidarité en faveur du continent africain**. Cette prise de conscience relève en partie d'un intérêt bien compris, compte tenu des conséquences négatives que peut exercer une Afrique instable et désespérée sur le reste du monde.
- A cet égard, le continent africain a besoin, plus que jamais, d'un **appui plus substantiel et plus engagé de la communauté internationale** afin de l'accompagner dans les énormes efforts à entreprendre en matière de réformes et de gouvernance. Le partenariat stratégique avec l'Union Européenne n'a pas, à ce jour, donné de résultat et n'a pas apporté de différence concrète sur le terrain.

II) LA POLITIQUE AFRICAINE DU MAROC

a) Le cadre et le contenu de la coopération bilatérale

- **L'engagement du Maroc envers les partenaires africains est une constante de la politique étrangère et de l'activité diplomatique du Royaume.** En effet, Le renforcement des liens de coopération avec les pays du Sud a toujours occupé une place centrale dans les options politiques et économiques choisies par le Maroc, l'objet étant d'assurer le rééquilibrage de ses rapports avec les économies industrialisées, en particulier européennes.
- Les relations entre le Maroc et les pays africains ont connu un développement continu, et diversifié plus particulièrement durant la dernière décennie. **Les nombreuses visites de SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI dès son intronisation en 1999, (au Burkina Faso, au Bénin, en Gambie, au Niger, en RD Congo, au Congo Brazzaville, au Cameroun, au Sénégal et au Gabon) démontrent la volonté au plus haut niveau de développer davantage les relations historiques entre le Maroc et les pays africains frères.** Dans un élan de solidarité qui s'est poursuivi dans la politique marocaine en Afrique, le Maroc a procédé à l'annulation de la dette des pays africains les moins avancés et a offert un accès libre au marché marocain des produits d'exportations de ces pays.
- **Le Maroc a développé depuis 1956, avec ses partenaires africains, un important maillage d'accords bilatéraux de coopération et de Commission Mixtes (2700 accords, conventions et protocoles),** afin de garantir à ses relations avec les pays du continent africain un cadre réglementaire et

institutionnel favorable. L'objectif est de hisser la coopération avec les pays africains au niveau d'un véritable partenariat SUD-SUD, en mettant notamment l'accent sur les secteurs prioritaires du développement durable.

- **Le marché africain constitue une niche stratégique pour les entreprises nationales, compte tenu de sa taille potentielle**, appelée à gagner en importance avec les efforts déployés par la communauté internationale en faveur du développement du continent africain.
- Aujourd'hui, **le Maroc enregistre une forte demande africaine, sollicitant l'expertise acquise par les professionnels marocains dans divers domaines**. C'est dans cette optique qu'il répond, dans la mesure de ses moyens et possibilités, aux sollicitations des pays africains demandeurs par l'envoi d'experts marocains dans ces pays ou par l'accueil de leurs cadres et stagiaires. Cette tendance a été renforcée par la multiplication, ces dernières années, des réunions de Commissions Mixtes de coopération et de rencontres bilatérales.
- Dans une logique de solidarité et d'accompagnement, **le Maroc œuvre également à faire bénéficier ses partenaires africains de son expérience et de son savoir-faire** dans les domaines aussi variés que l'agriculture, la gestion des ressources en eau, les infrastructures de base, les pêches maritimes, la santé et la formation des cadres.
- **Le Maroc est aujourd'hui le premier investisseur africain en Afrique de l'Ouest** notamment au Sénégal, au Burkina Faso et en Mauritanie **et le Deuxième à l'échelle du Continent** juste derrière l'Afrique du Sud avec 468 million de dollar US.
- **A côté des efforts des pouvoirs publics, un accompagnement substantiel du secteur privé vient renforcer la coopération du Maroc avec son espace africain**. C'est ainsi que MAROC TELECOM, ATTIJARIWABA BANK, L'OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE, L'OFFICE NATIONAL D'EAU POTABLE, et les autres grands groupes de construction sont allés renforcer cette coopération sur le terrain.

b) Le Maroc pour la paix et la sécurité en Afrique

- Le Maroc contribue activement à la promotion de la paix et de la sécurité au continent africain. Il mène à cet effet, une politique active de gestion de crise, de diplomatie préventive, de maintien et de consolidation de la paix dans le cadre de la RECAMP, en vue de renforcer le système de sécurité au niveau africain. Le Maroc a toujours manifesté son soutien aux opérations de maintien de la paix déployées par les Nations Unies en Afrique.
- Ainsi, les contingents marocains ont été déployés en Afrique comme suit:

- Congo (ONUC 1960-1964).
 - Angola (UNVEM II 1989-1996).
 - Somalie (UNOSCOM 1992-1994).
 - RDC (MONUC 1999 à ce jour).
 - Côte d'Ivoire (ONUCI 2004 à ce jour).
- Jusqu'au 31 janvier 2009, le Maroc, avec une participation de 1561 membres des FAR aux OMP, occupe la 17^{ème} place au classement des pays contributeurs de troupes au niveau mondial, la 3^{ème} au monde arabe et la 9^{ème} au continent africain, de troupes aux OMP.
 - L'expérience marocaine en matière d'actions humanitaires est également mise à profit auprès des pays africains notamment dans les domaines du déminage, de la santé, de l'agriculture, de l'éducation et de l'environnement.
 - Le Maroc attache une attention particulière au domaine de la formation militaire et des services de sécurité ou il mène une politique de coopération active avec les pays africains.
 - Soucieux de la consolidation de la paix en Afrique et convaincu que le dialogue et les moyens pacifiques demeurent les meilleurs moyens pour le règlement de tout conflit, le Maroc a toujours exprimé sa constante disponibilité pour mettre ses bons offices au service de la réconciliation. C'est dans cet esprit qu'il a participé à la résolution de certains conflits régionaux, à l'instar de la médiation de SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI qui a réussi à rassembler, en 2002, les trois Chefs d'Etats du Liberia, de la Sierra Léone et de la Guinée et a, ainsi, contribué à la renaissance de la confiance entre les trois protagonistes de la région du fleuve MANO.
 - Ces atouts prédisposent le Royaume du Maroc à être plus impliqué dans la préservation de la paix et la stabilité dans le continent africain aux côtés de partenaires et acteurs globaux, oeuvrant pour le renforcement du maintien de la paix en Afrique.

c) La coopération multilatérale

- Le Maroc avait déjà pris ses engagements envers l'Afrique avant même la Déclaration du Millénaire (2000). Ainsi, durant ces dernières années, le **Maroc a choisi de renforcer sa position africaine et d'optimiser sa place comme trait d'union entre l'Europe et l'Afrique.**
- Ainsi, **le Maroc s'est engagé dans plusieurs initiatives en faveur des pays africains** soit comme porte-parole des pays endettés ou à travers la

présidence du groupe africain à l'OMC et à l'ONU ainsi que celui du Groupe des 77 et la Chine en 2003.

- **Il a également abrité plusieurs conférences** telles que la Conférence extraordinaire des pays les moins avancés (24-25 juin 2003), la Conférence euro-africaine de juillet 2006 sur la migration et le développement, la 1^{ère} Conférence Africaine sur le développement humain organisée à Rabat en avril 2007 et la Conférence Ministérielle des Pays Africains Riverains de l'Atlantique en août 2009.
- Le Maroc participe activement, au sein du Cen-sad, à l'instauration d'une zone de paix et de prospérité dans la région.
- Le Maroc œuvre avec ses différents partenaires, à mobiliser les potentialités techniques et scientifiques, ainsi que les ressources humaines au service du développement durable et du progrès social du continent africain. Dans ces conditions, **le Maroc joue un rôle important en s'associant à la stratégie de coopération triangulaire**, qui consiste à canaliser les fonds d'aide internationaux pour financer des projets d'infrastructure en Afrique et d'en confier la maîtrise d'oeuvre à des prestataires de services marocains, notamment les bureaux d'études, les entreprises de génie civil et autres.
- Le Maroc participe de façon active et constructive au dialogue Afrique-Reste du Monde tels que le dialogue Chine - Afrique, France - Afrique, Europe - Afrique, Japon - Afrique, Asie - Afrique, Afrique - Amérique Latine, Mouvement des non alignés ...etc.
- A cette occasion, le Maroc note avec beaucoup d'intérêt les énormes **efforts que consent la Chine pour aider les pays africains** dans leur quête pour le développement et ce dans le cadre du **Forum Chine-Afrique**, auquel le Maroc est pleinement disposé à contribuer activement en faveur du développement de l'Afrique soit dans un cadre bilatéral ou dans le cadre d'une coopération triangulaire qui mettra les ressources de la Chine et celles, bien que modeste, du Maroc à la disposition des pays africains qui en ont besoin.
- **Le Maroc est résolument engagé dans le Partenariat Stratégique Afrique- UE qu'il conçoit comme un levier de solidarité face aux défis de la mondialisation**, un gage d'intégration dans les échanges internationaux, un vecteur de rapprochement culturel, susceptibles de prémunir les deux régions des menaces globales de différentes natures.
- **Le Maroc continue à être engagé, de la façon la plus agissante et solidaire, en vue de la mise en œuvre de la Stratégie conjointe et de son plan d'action.** Il est tout aussi disposé à contribuer activement aux

préparatifs et au succès du 3ème Sommet Afrique- UE prévu en novembre de cette année en Libye et à redoubler d'efforts pour une meilleure concrétisation des nobles objectifs du Partenariat Stratégique.

- Même si le marché africain ne représente pas une grande part du commerce marocain, il reste porteur, à terme, compte tenu des ses immenses potentialités. **C'est donc une stratégie à long terme qu'il convient de concevoir pour anticiper les évolutions positives qui devront prendre place en Afrique.**
- Cependant, en matière de paix et de sécurité, le Royaume du Maroc estime que le financement par l'UE de la Force Africaine en Attente (FAA) (The African Standby Force) permet à la Brigade de l'Afrique du Nord de bénéficier d'un appui financier et technique. Dès lors, la prétendue « rasd », dont des éléments font partie de la composition de cette brigade, pourrait bénéficier indirectement de cet appui. **D'ailleurs, le Maroc a attiré l'attention de l'UE au cours des dernières réunions du DPA sur cette difficulté en exprimant son inquiétude et désapprobation quant à l'appui financier et technique accordé par l'UE à la brigade de l'Afrique du Nord.**

LES MENACES A LA PAIX ET A LA SECURITE

I) LES MENACES A LA PAIX ET A LA SECURITE DANS LA REGION SAHELO- SAHARIENNE

a) Les organisations terroristes islamistes et les filières criminelles transnationales

- L'instabilité chronique qui prévaut dans la région sahélo saharienne met en péril la paix et la sécurité régionale. La sécurité de la zone Euro Atlantique passe par la sécurité du Maghreb, qui dépend largement elle-même de la stabilité dans le voisinage sahélien, voire Ouest africain. La région sahélo saharienne est le sanctuaire « sécurisé », le refuge « sûr » des filières du crime organisé (*traite des êtres humains, trafic d'armes et de stupéfiants....etc.*), des réseaux de mercenaires et des réseaux terroristes islamistes.
- Les réseaux terroristes d'obédiences islamistes disposent d'un avantage comparatif certain sur le plan tactique du fait du sous-développement endémique dans lequel est empêtrée actuellement cette immense région désertique et aride. En effet, la région sahélo saharienne est sous-administrée, très faiblement contrôlée, très peu peuplée, très peu équipée en infrastructures de base, et de surcroît très pauvre. Près de 30% des Sahéliens souffrent de la malnutrition et 50% d'entre eux vivent avec moins d'un dollar américain par jour. Pour subsister ou améliorer leur situation socio-économique, certains d'entre eux sont prêts à tout, y compris à tremper dans des activités illicites comme le trafic d'armes ou le terrorisme.
- Le sous-développement endémique de la région sahélo saharienne fait bénéficier les groupes terroristes islamistes d'un terreau fertile pour l'approvisionnement en armes, pour le recrutement, pour la formation, pour l'entraînement, pour l'endoctrinement, pour le transit des éléments sanguinaires vers d'autres régions instables du monde, pour la collecte du renseignement et pour la tenue de réunions de contact. Ils sont en mesure, aussi, d'exercer un contrôle sur certaines zones de la région dont le sous-sol est riche en matière première stratégique : diamants, uranium, phosphate, or, fer, manganèse, zinc, cuivre.....Le faible degré de préparation tactique des services de sécurité et des forces armées de certains pays de la région (*Mali, Mauritanie*) à la guerre insurrectionnelle rend la tâche plus facile aux groupuscules terroristes islamistes qui se rapprochent de plus en plus des zones économiquement riches.
- Parmi les groupes terroristes islamistes (GROUPE ISLAMIQUE COMBATTANT MAROCAIN, GROUPE ISLAMIQUE COMBATTANT LIBYEN) menaçants dans la région sahélo saharienne, il convient de retenir TANDIM AL-QAÏDA AU

MAGHREB ISLAMIQUE (AQMI). L'AQMI, née de l'allégeance prêtée par l'ex-GSPC à la nébuleuse internationale AL QAIDA, inscrit son action dans le cadre de la stratégie du Djihad Global.

- L'AQMI serait composée, selon les estimations actuelles, de 800 à 1000 éléments aguerris. Un chiffre approximatif qu'il y a lieu de sous-évaluer puisque les effectifs de ce groupe auraient été affectés par les dernières opérations anti-terroristes menées dans la région. Les éléments de l'AQMI sont originaires des pays maghrébins (*Algérie, Libye, Tunisie, Mauritanie*) et subsahariens. En matière de recrutement, cette organisation terroriste puise soit dans l'entourage familial des éléments déjà enrôlés soit dans le milieu de la délinquance en Algérie. La réussite des opérations AQMI présente le risque d'un afflux de volontaires jihadistes étrangers vers la région. L'AQMI dispose, enfin, de réseaux de sympathisants actifs sur le territoire européen et américain.
- L'AQMI serait dirigée par un ressortissant algérien surnommé « L'émir ABU MUSSAB ABDEL WADOUD » (*de son vrai nom Abdelmalek DROUKDAL*). Il serait secondé au niveau du commandement par le « Council des dignitaires » et le « Comité Religieux ». L'émir « ABU MUSSAB ABDEL WADOUD » serait un spécialiste du maniement des explosifs. Il aurait pris part à la première guerre d'Afghanistan contre l'ex-URSS. « L'émir ABU MUSSAB ABDEL WADOUD » se serait préparé dernièrement à se réfugier au Mali. Cependant, la présence de ce personnage à la tête d'AQMI ne signifie pas automatiquement l'existence d'une structure de commandement unifiée et d'une hiérarchie organique bien établie au sein de cette organisation terroriste. En effet, il n'est pas totalement exclu que les factions (« KATIBATES ») qui composent AQMI jouissent d'une « certaine autonomie » dans la prise de décision ou dans la définition des objectifs. Ainsi, les factions sahéliennes (*KATIBAT AL MOULATHANMOUNE-KATIBAT TAREK IBNOU ZIAD*) apportent la preuve qu'AQMI n'est pas une structure monolithique sur le plan organisationnel. La KATIBAT AL MOULATHANMOUNE assure un soutien logistique au profit d'AQMI. Dirigée par le dénommé Mokhtar BELMOKHTAR, cette faction terroriste s'oriente vers les opérations d'enlèvement d'otages occidentaux.

Quant à la KATIBAT TAREK IBNOU ZIAD, elle est dirigée par le dénommé Abid HAMADOU. Cette KATIBAT sahélienne d'AQMI a enrôlé la quasi-totalité des éléments extrémistes de nationalité mauritanienne ainsi que des éléments du Polisario. Elle vise à faire de ces recrues le fer de lance de ses activités contre la Mauritanie mais également contre les intérêts du Maroc. KATIBAT TAREK IBNOU ZIAD coiffe deux (2) sous-factions (« SARAYA ») pour la planification de projets terroristes dans la région. Deux sous-factions commandées par Abdelkrim TALEB et Yahia ABOU HAMMAM.

L'AQMI est parvenue, grâce à ses deux (2) KATIBAT sahéliennes, à étendre sa trame sur l'ensemble de la région sahélo saharienne. Pour l'heure, les KATIBAT d'AQMI tentent un redéploiement géographique.

- L'AQMI assure son financement en ayant recours aux trafics en tous genres, aux braquages, aux vols et aux kidnappings. 60% du financement de cette organisation terroriste est assurée par des rançons. Dotée d'un matériel adapté à la guérilla insurrectionnelle (*véhicule 4X4, armes légères telles que les kalachnikovs*), l'AQMI s'approvisionne dans le « grand marché » parallèle de la région sahélo saharienne. La région sahélo saharienne est confrontée, depuis quelques années, à une explosion du trafic de drogues dures. Le constat alarmant des saisies significatives opérées par les services répressifs des pays concernés et leurs homologues européens dénote de la gravité de la situation et nous alerte sur la transformation progressive de l'Afrique subsaharienne en principale zone de transit des quantités de cocaïne destinées à la consommation en Europe mais également dans les pays du Maghreb et du Proche Orient. Le Golfe de Guinée et la Mauritanie figurent désormais dans les itinéraires classiques empruntés par le narcotrafic. Dans ces zones, les cartels latino- américains ont développé des réseaux de facilitation très actifs qui se déploient en faisceaux vers les pays du Maghreb aux fins d'exfiltrer les quantités de drogues dures vers l'Europe, voire le Moyen-Orient. Toute la bande frontalière composée du Mali, de l'Algérie, de la Libye et du Tchad, constitue un couloir de passage des convois de drogue en provenance des côtes ouest africaines. Ces convois sont escortés par des bandes armées notamment des Touaregs (*venus du Mali, le Niger et l'Algérie*), dotés de moyens modernes de communications (radio VHF et téléphones satellitaires, GPS) et des armes de guerre (*roquettes, kalachnikov, obus et mortiers, mines antichars ...*). Les bandes armées locales se chargent de leur fournir des renseignements sur la présence et les mouvements des militaires et des autres groupes rivaux. La connexion entre les trafiquants locaux et les groupes terroristes, à l'instar d'AQMI, et en particulier sa composante sahélo saharienne, est largement avérée et fait actuellement l'objet d'échanges intenses entre les différents services de renseignements et de sécurité européens et de la région du Maghreb. La drogue est l'une des principales mannes financières d'AQMI qui a pu, grâce aux complicités de réseaux criminels autochtones, développer un certain savoir-faire en la matière en étant même capable d'instrumentaliser les structures versées dans le crime à des fins terroristes. Le Maroc, conscient des dangers incarnés par le fléau de la drogue, a déclenché depuis plusieurs années une campagne sans merci contre les réseaux de trafic de drogue opérant sur le territoire national qui s'est soldée d'abord par la réduction de 50% des surfaces réservées à la culture de cannabis, la mise hors d'état de nuire de centaines de réseaux criminels de

trafic de ce type de drogue, et par l'adoption d'un train de mesures destiné à endiguer les approvisionnements en drogue dure provenant de l'espace subsaharien à destination des marchés national et européen à partir du territoire national. Une telle dynamique a réduit considérablement les activités des réseaux qui cherchent à se délocaliser et à se lancer à la quête d'autres terrains d'expansion pour leur culture.

- L' AQMI dispose actuellement du quasi-monopole de l'activisme terroriste au Maghreb et au Sahel. Dans le cadre de sa stratégie d'action terroriste, l'AQMI a opté pour un découpage en quatre (4) régions. Même si l'AQMI est instable idéologiquement (*fixation tantôt faite sur l'Algérie tantôt sur le Maghreb*) et qu'elle ne dispose pas de moyens suffisants pour préparer des opérations terroristes au-delà de la sphère régionale, il n'en demeure pas moins que la menace est d'actualité.
- C'est la tactique anti-terroriste de l'Algérie qui a favorisé l'ancrage actuel d'AQMI dans la région sahélo saharienne. L'Algérie a œuvré pour cantonner l'AQMI dans le vaste espace sahélo saharien. L'Est du territoire algérien subit les contrecoups de cette tactique anti-terroriste. En effet, des embuscades quasi-quotidiennes sont tendues aux forces de l'ordre et de sécurité algériennes. Les intérêts occidentaux en Algérie ne sont pas non plus épargnés par la menace terroriste actuelle. Contrairement à cette stratégie déstabilisatrice de l'Algérie, le Maroc est parvenu, intelligemment, à neutraliser des éléments terroristes esseulés.
- En raison de la tactique anti-terroriste de l'Algérie, le Mali n'est plus seulement une base de repli logistique pour AQMI mais un théâtre d'opérations contre les intérêts occidentaux. Les difficultés politiques internes du Niger se sont compliquées du fait des manœuvres tactiques irresponsables d'Alger et de la menace terroriste d'AQMI. Enfin, la Mauritanie n'est pas non plus épargnée par la menace terroriste. Etant parvenue à résoudre avec succès sa crise politique, la Mauritanie fait face actuellement à une augmentation inquiétante de la menace terroriste. En Mauritanie, AQMI mène des attentats spectaculaires contre les symboles du régime et les intérêts occidentaux. Elle procède, aussi, à l'enlèvement de ressortissants étrangers sur le territoire mauritanien. L'année 2009 a été particulièrement sanglante pour les intérêts occidentaux en Mauritanie (*Assassinat du ressortissant américain Christopher LEGGET à Nouakchott en juin 2009, Opération suicide contre l'Ambassade de France en août 2009, Enlèvement de trois (3) humanitaires espagnols en novembre 2009*). Certains complices impliqués dans des opérations terroristes (*Trois ressortissants espagnols (3) espagnols et un ressortissant italien enlevés en Mauritanie*) seraient originaires des camps de Tindouf.

- Les méthodes d'actions de l'AQMI sont similaires à celles des franchises de la nébuleuse terroriste «Al Qaida» qui opèrent en Irak et en Afghanistan :
 - **Volet communicationnel :**
 - ✓ Utilisation fréquente d'Internet et de la vidéo (DHILAL ASSOYOUF) pour la propagande, la revendication d'actes terroristes, le recrutement, la formation. Il convient de signaler qu'une nouvelle entité médiatique dénommée « AL ANDALOUS » a vu le jour dernièrement. Cette appellation renvoie au devoir des « MOUJAHIDINES » de libérer des contrées musulmanes des mains des présumés envahisseurs tels l'Espagne et la France.
 - **Volet opérationnel :**
 - ✓ Attentats à l'explosif contre des édifices publics et les installations de groupes privés occidentaux ;
 - ✓ Enlèvements et attaques contre les représentants de l'Etat et des ressortissants occidentaux ;
 - ✓ Embuscades contre les convois militaires isolés.
 - **Volet politique et idéologique :**
 - ✓ Diffusion de messages propagandistes à connotations religieuses (l'idéologie djihadiste) et politiques (attaques violentes contre les gouvernements maghrébins et la construction de l'UMA en 2007).
- Au nom du Royaume du Maroc, nous tenons à exprimer notre solidarité avec l'ensemble des otages détenus au Sahel. Nous exprimons, également, notre solidarité et notre soutien à leurs familles qui vivent des moments extrêmement difficiles. Nous condamnons fermement ces raptés organisés par les factions sahéliennes d'AQMI ainsi que toutes les formes de terrorisme. La vie de tous les otages, détenus par l'organisation terroriste AQMI, doit être préservée. Nous appelons à leurs libérations immédiates. Nous nous réjouissons de la libération récente de Pierre CAMATTE, président de l'association GERARDMER-TIDARMENE, détenu au Mali, pendant près de trois (3) mois. Nous nous félicitons de la coopération étroite entre le Maroc et ses partenaires européens dans le domaine de la sécurité. Ce volet important de la coopération bilatérale doit être consolidé dans l'intérêt de la région. Le Maroc est partisan d'une stratégie multidimensionnelle pour faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité régionale et internationale.

b) Les mouvements sécessionnistes et séparatistes au Sahel

- Le constat établi pour les groupes terroristes, tels qu'AQMI, est valable pour les groupes insurrectionnels, tels les Touareg du Mali et du Niger où on observe une dérive criminelle des rebelles Touaregs. La situation sécuritaire au plan régional nous inspire une grande inquiétude du fait de l'existence de certains conflits anachroniques qui permettent aux groupes terroristes d'en tirer des avantages conséquents. Il en est, ainsi, de la problématique touarègue qui continue de plonger les pays concernés notamment, le Mali mais également le Niger, dans une instabilité mise à profit par certains réseaux criminels et terroristes.
- Au Niger, les principaux animateurs de la rébellion touarègue sont « LE MOUVEMENT DES NIGERIENS POUR LA JUSTICE», et dans une moindre mesure « LE FRONT DES FORCES DE REDRESSEMENT» ainsi que « LE FRONT DES NIGERIENS POUR LA JUSTICE», et « LE FRONT PATRIOTIQUE NIGERIEN». Ces mouvements sont actuellement devenus les principaux maillons contrôlant les trafics en tous genres, à commencer par celui des armes et la drogue. Dans ce pays, la situation est de plus en plus alarmante en raison du potentiel militaire et financier du MNJ, de l'étendue de la zone d'action et en raison des perspectives prochaines de confrontations armées entre les FAN et les rebelles.
- Au Mali, bien que des centaines de rebelles Touareg aient déposé les armes et réintégré le processus de paix au Mali, les groupes réfractaires représentent toujours une menace potentielle contre le régime malien compte tenu de leur passé meurtrier. La problématique touarègue est un puissant facteur de menace contre les pays de la région qui alimente et renforce les trafics d'armes au Sahel et consolide les phénomènes du terrorisme et du crime rendant ainsi difficile la mise en œuvre d'une stratégie efficace pour lutter contre ces fléaux.

II) L'INSTABILITE POLITIQUE CROISSANTE EN ALGERIE

- La situation des Kabyles et des Touaregs en Algérie pose d'énormes défis politiques, identitaires, culturelles et sécuritaires pour le régime algérien, qui cherche par tous les moyens à endiguer, voire à éradiquer, les demandes des régions kabyles et touaregs de jouir d'une autonomie institutionnelle au sein de l'Etat algérien.
- Les revendications autonomistes des Kabyles et des Touaregs démontrent les défis identitaires et les sommations politiques que doit affronter le

régime algérien, suite aux politiques menées depuis l'indépendance visant à marginaliser les spécificités locales au profit d'une culture totalitariste du pouvoir.

- Elles confirment, aussi, l'échec et le désarroi du socle de l'identité algérienne, et de son unicité, constituée autour d'un dogme du parti unique et de la légitimité de lutte contre la colonisation française, faisant fi des réalités culturelles et sociales du pays.
- La proclamation récente en France, par le Mouvement pour l'Autonomie de la Kabylie (MAK), de la création d'un gouvernement provisoire kabyle «qui aura pour mission de mettre en place les institutions officielles de la Kabylie et de représenter celle-ci auprès de la communauté internationale », et qui « ...durera jusqu'à la reconnaissance officielle de la Kabylie en tant que peuple et en tant que nation par l'Etat algérien », serait la preuve du durcissement de la position kabyle face à la politique négationniste du régime algérien, refusant l'ouverture d'un dialogue avec ce mouvement.
- L'internationalisation de la question kabyle, manifestée par les congrès et manifestations organisées par la diaspora à l'étranger, ainsi que sa participation à l'Instance Permanente des Peuples Autochtones relevant des Nations Unies, démontre le malaise du régime algérien à gérer ce dossier épineux.
- Les déclarations de M. Ferhat MEHENNI, Chef du MAK, affirmant «sa solidarité avec le Maroc sur la question du Sahara, qualifiant le Polisario d'organisation terroriste et dont la responsabilité incombe à l'Algérie qui entrave la construction de l'union du Maghreb arabe », et que « ...le Maroc avance sur ce sujet. Alors qu'il offre l'autonomie, nous sommes ici contraints de la réclamer, laissant au passage des martyrs. Le roi du Maroc a créé une commission consacrée à la régionalisation ce qui pourrait être considéré comme un exemple valable non seulement pour la région mais pour le monde entier... », pourraient être une source d'inquiétude pour l'Etat algérien, qui pourrait voir dans l'Initiative marocaine d'autonomie, une potentielle menace à son unité et un exemple que pourrait suivre les Kabyles et les Touaregs.
- La médiation algérienne dans le conflit Touareg du Nord du Mali et ses pressions sur ces derniers pour abandonner leur revendication d'autonomie, est dictée par le besoin de l'Algérie d'endiguer cette question et éviter sa contagion dans le sud-algérien, afin de couper court à toute revendication ethnique autonomiste des touaregs.
- La position algérienne d'oppression vis-à-vis de la région kabyle réclamant l'exercice du droit à l'autodétermination et à l'autonomie, et refus d'octroyer l'autonomie aux Touaregs en pratiquant une politique sous couvert de l'intégration complète et de la préservation de l'unité nationale, dévoile clairement le double langage du régime algérien, et qui contredit les

« principes de sa guerre d'indépendance », alors que dans d'autres cas, ce même régime appelle ouvertement à la scission et à l'indépendance d'une partie d'un territoire d'un Etat national souverain, indépendant et voisin de surcroît.

- Le projet de régionalisation élargie qui profitera à nos provinces du Sud, indisposera davantage nos voisins de l'Est et les mettrait dans une position défensive, voire même agressive, afin que les Kabyles et les Touaregs ne demandent pas l'application d'une architecture institutionnelle similaire en leur faveur.

III) LES MENACES A LA PAIX ET A LA SECURITE DANS LA FAÇADE ATLANTIQUE SUD

a) Les filières criminelles transnationales

- L'espace Atlantique suscite un intérêt de plus en plus croissant au niveau international et régional (*Forum International Tricontinental les 29 et 30 mai 2009 à Skhirat, réunion Ministérielle informelle les 12-13 juin 2009 à Lanzarote, 1^{ère} réunion Ministérielle des Etats Africains Riverains de l'Atlantique les 03 et 04 août 2009 à Rabat*). En effet, cet espace stratégique offre de vastes possibilités de coopération et recèle de potentialités réelles en termes d'interdépendance et de synergie entre les pays riverains. Les enjeux économiques, sociaux environnementaux et sécuritaires au sein de l'espace Atlantique sont multiples, évolutifs et de plus en plus complexes.
- L'Atlantique sud recèle de ressources importantes et diversifiées et que, si celles-ci venaient à être convenablement exploitées, contribueraient à faire face aux défis tels que la pauvreté, le chômage et le sous-développement.
- Les pays riverains de l'Atlantique sud, particulièrement les pays africains, sont particulièrement concernés par les menaces réelles et multidimensionnelles qui pèsent sur la région, notamment celles liées à la criminalité transnationale, aux actes de piraterie et aux trafics en tous genres. A titre d'illustration, je présente les statistiques suivantes :
 - **Le trafic de drogue** : Selon l'ONUDC, 1 tonne de cocaïne a été saisie dans le continent Afrique en 2005. En 2008, 46 tonnes ont été saisies en Afrique de l'Ouest. Il est estimé qu'environ 50 tonnes de cocaïne transitent annuellement par l'Afrique de l'Ouest. 27 % de la cocaïne saisie en Europe provient de l'Afrique.
 - **Le trafic d'armes** : La multiplication des conflits et la fragilité des Etats ont conduit à l'explosion des trafics d'armes dans le continent. Selon des

estimations fiables, 100 Millions d'armes légères se trouvent sur le continent. Beaucoup de ces armes sont vendus par de soi-disant membres de mouvement séparatistes qui s'apparentent plus à des mercenaires. La propension d'armes légères dans la région de l'Afrique de l'Ouest présage une recrudescence des crimes et des tentatives de déstabilisation par les mouvements de tous types. 8 millions de ces armes seraient en libre circulation sans aucun contrôle.

- **La piraterie** : Les cas de piraterie ne se limitent pas à la côte Est, cas particulier et très médiatisé, mais dans une grande majorité de la façade atlantique, puisque 40 attaques ont été perpétrées dans le Golfe de Guinée. La piraterie dans cette zone est devenue une menace réelle à la sécurité énergétique et affecte notamment les voies d'approvisionnement énergétique.
- Devant l'ampleur des défis et menaces de l'Atlantique sud, il y'a lieu d'œuvrer pour la promotion de l'identité propre et indivisible de la région Atlantique africaine, en vue d'en faire un espace géopolitique de dialogue, de coopération et de développement. Les pays africains riverains de l'Atlantique se doivent d'arrêter une vision et d'élaborer une stratégie africaine commune de l'espace atlantique à la fois dans sa dimension africaine et dans sa dimension géographique plus large.
- Le processus atlantique africain, engagé à Rabat en août dernier, devrait apporter une complémentarité et un dynamisme générateur de synergies nouvelles entre les mécanismes existants en vue de renforcer, d'approfondir et d'élargir la coopération dans la région.

L'ACTION DU MAROC EN FAVEUR DE LA PAIX ET DE LA SECURITE

I) L'ACTION DU MAROC EN FAVEUR DE LA PAIX

a) La stratégie d'action du Maroc en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique

- Le Maroc accorde un intérêt particulier aux questions liées au maintien de la paix et de la sécurité. Il mène, à cet effet, une politique active de gestion de crise, de diplomatie préventive, de maintien et de consolidation de la paix, en vue de renforcer le système de sécurité collective au niveau africain.
- Le Maroc bénéficie d'une expérience riche et ancienne dans les opérations de maintien de la paix :
 - Le Maroc a investi, depuis 1960, avec succès le créneau du maintien de la paix avec la participation à plusieurs OMP, aux côtés de partenaires telles que l'ONU, l'UE et l'OTAN.
 - Il a pris part, pour la première fois à une OMP, en 1960, pour préserver l'intégrité territoriale du Congo. De même, le Maroc est, aussi, le seul pays arabe et africain à avoir participé à des opérations de l'OTAN dans le Kosovo et de l'UE en Bosnie-Herzégovine. Sa contribution en Bosnie-Herzégovine aux côtés des autres nations, avec un contingent de 135 militaires, s'est achevée le 28 octobre 2007.
 - Les contingents marocains ont été déployés en Afrique comme suit:
 - ✓ Congo (ONUC 1960-1964).
 - ✓ Angola (UNVEM II 1989-1996).
 - ✓ Somalie (UNOSCOM 1992-1994).
 - ✓ RDC (MONUC 1999 à ce jour).
 - ✓ Côte d'Ivoire (ONUCI 2004 à ce jour).

Au 31 janvier 2009, le Maroc, avec une participation de 1561 membres des FAR aux OMP, occupe la 17^{ème} place sur le *ranking* des pays contributeurs de troupes au niveau mondial, la 3^{ème} au monde arabe et la 9^{ème} au continent africain, de troupes aux OMP.

- Soucieux de la consolidation de la paix en Afrique et convaincu que le dialogue et les moyens pacifiques demeurent les meilleurs moyens pour le règlement de tout conflit, le Maroc a toujours exprimé sa constante disponibilité pour mettre ses bons offices au service de la réconciliation. C'est dans cet esprit qu'il a contribué à la résolution de certains conflits régionaux, à l'instar de la médiation de SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI qui a réussi à rassembler, en 2002, les trois Chefs d'Etats du Liberia, de la Sierra Léone et de la Guinée et a, ainsi, contribué au retour de la confiance entre les trois protagonistes de la région du fleuve MANO.
- Le Maroc attache une attention particulière au domaine de la formation militaire et des services de sécurité où il mène une politique de coopération active avec les pays africains.
- Ces atouts prédisposent le Royaume du Maroc à être plus impliqué dans la préservation de la paix et la stabilité dans le continent africain aux côtés de partenaires et d'acteurs globaux dans la région de crise, oeuvrant pour le renforcement du maintien de la paix en Afrique.

II) L'ACTION DU MAROC DANS LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

- Le Maroc réitère sa position de principe condamnant avec vigueur et la plus grande fermeté toutes les formes de terrorisme, quelles qu'en soient les origines, les formes et les motivations. Notre pays demeure déterminé avec force et conviction à lutter contre toutes les mouvances terroristes. Par tous les moyens dont il dispose, le Maroc s'emploie activement, sur le plan national, régional, et international, à faire échec au terrorisme et à empêcher que des attentats contre ses intérêts ou ceux des pays étrangers, soient préparés, financés ou perpétrés à partir de son territoire.
- Le Maroc s'est massivement investi dans une action de longue haleine, destinée à renforcer son processus de développement politique et démocratique qui fût la cible des attentats criminels et odieux perpétrés à partir de 2003. L'action du Maroc dans le domaine de la lutte contre le terrorisme n'est pas ponctuelle. Elle est l'expression d'une mobilisation générale et permanente. En effet, le Maroc poursuit une stratégie globale, intégrée et proactive. Cette stratégie globale vise à assécher les terrains du fanatisme et à extraire les racines du terrorisme. Il s'agit de renforcer le corps social national et de le prémunir contre toutes les formes de radicalisme.

- Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, le Maroc a opté pour stratégie proactive et réactive multidimensionnelle. Cette stratégie se décline comme suit :

a) La stratégie d'action anti-terroriste du Maroc au niveau national

- Au niveau national, le Maroc a entrepris avec succès une série de réformes dans les domaines politique (enracinement du processus démocratique : IER, loi sur les Partis politiques...), économique, éducatif et religieux (restructuration, réformes socio-économique INDH...). Ces réformes stratégiques et multisectorielles constituent le fondement de la démarche préventive du Maroc dans la lutte contre le terrorisme.

Outre ces réformes stratégiques, une priorité a été donnée par le Maroc à la refonte de son arsenal juridique. Conformément à la résolution du conseil de sécurité des Nations Unies n°1373 plusieurs loi ont été élaborées ou amendées :

- **La loi n° 03-03 relative à la lutte contre le terrorisme : (Publiée au Bulletin officiel du Royaume du Maroc n°5112 du 29 mai 2003), modifie et complète le Code Pénal général, notamment en renforçant les peines encourues pour les infractions liées à une entreprise terroriste, et en mettant en place des procédures spéciales destinées à faciliter la tâche des autorités judiciaires en matière d'enquête, d'instruction ou d'exécution des décisions de justice. En dépit de son caractère dérogatoire au droit commun justifié par la gravité des faits, la loi 03-03 n'exonère nullement du respect obligatoire des droits de la défense, la présomption de l'innocence et les autres principe de droit.**
- **Dans le prolongement de la loi n° 03-03, la loi n°43-05 portant sur la lutte contre le blanchiment de capitaux a été adoptée. Ce texte législatif a prévu la création d'une Unité de Traitement du Renseignement financier. Cette Unité centralisera le volet financier dans la lutte anti-terroriste.**
- **la loi n°02-03 datée du 11/11/2003 relative à l'entrée et au séjour des étrangers et à l'immigration irrégulières dont les dispositions sont compatibles avec le protocole relatif à la lutte contre le trafic des immigrants annexé à la convention internationale contre le crime transnational organisé. Cette loi est considérée comme un instrument légal permettant aux services compétents de contrôler les étrangers résidents au Maroc, de lutter contre le phénomène de l'immigration clandestine qui constitue un commerce fructueux pour les bandes criminelles actives dans ce domaine, et d'émettre des décisions d'expulsion lorsque leur**

existence au Maroc constitue une menace grave pour l'ordre public.

- Conscient de l'importance de la lutte contre la fabrication des armes et munitions et son commerce de manière illicite, le Maroc, a incriminé les faits criminels relatifs à ce domaine à travers un ensemble de lois réglementant les différentes opérations se rapportant aux armes et munitions.
 - Il a en plus réformé le code de la procédure pénale en introduisant de nouvelles dispositions conformes aux pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme garantissant un procès équitable et a prévu des règles de procédures simples relatives à l'extradition, à l'exécution des commissions rogatoires et à l'étude des dénonciations officielles et la prise de décisions les concernant.
- La mise en œuvre de l'arsenal juridique national se fait dans la transparence totale et dans le strict respect des libertés individuelles et collectives.

b) La stratégie d'action anti-terroriste du Maroc au niveau international

- Les relations « MAROC-ONU » en matière de lutte contre le terrorisme :
 - L'action du Maroc dans la lutte contre le terrorisme est l'expression de sa complète adhésion au combat menée par la communauté internationale contre le fléau, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. A cet égard, le Royaume n'a eu de cesse de souligner la nécessité d'élaborer une définition commune du terrorisme au sein des Nations Unies. C'est dans cet esprit, et conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et du Droit International, qu'il s'emploie à mettre en œuvre les dispositions des Résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité, et notamment Conformément à sa résolution 1535 (2004). Le Maroc a ainsi reçu une mission de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (CCT) afin d'assurer le suivi de l'application de sa résolution 1373 (2001) par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il souscrit entièrement à la résolution de l'Assemblée Générale adoptée par consensus, le 8 septembre 2006, condamnant le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et définissant une stratégie antiterroriste globale contre ce fléau. D'autre part, le Maroc a quasiment ratifié les 13 Conventions internationales ayant un lien direct avec le terrorisme. De même, le Maroc est partie à l'ensemble des Conventions internationales répertoriées par les Nations Unies comme ayant un lien indirect avec le terrorisme.

- **Les relations « MAROC-UE » en matière de lutte contre le terrorisme :**
 - L'Union Européenne a choisi notre pays comme partenaire prioritaire dans la lutte contre le terrorisme international et s'est engagée à renforcer sa coopération avec le Maroc dans ce domaine. Après les visites au Maroc du Coordinateur Européen de lutte contre le terrorisme, M. DE VRIES en septembre 2004 et d'une mission d'experts de l'UE en juin 2005, dans le but d'identifier les domaines de coopération en la matière et définir les besoins du Maroc, un plan d'action Maroc-UE a été arrêté et est actuellement en cours d'exécution.
 - Il est à rappeler que des Etats membres de l'UE se sont portés volontaires comme coordinateurs pour chacune des rubriques de coopération afin de faciliter le contact entre les partenaires de l'Union Européenne, et d'autres acteurs significatifs en dehors de l'Union, et les autorités marocaines. L'objectif reste que chacun de ces coordinateurs sera le point de contact au moment de considérer la future action européenne/marocaine dans ces domaines - soit bilatéralement soit multilatéralement. Les deux Parties ont retenu huit (08) axes de coopération portant essentiellement sur la formation et l'assistance technique. Dans le cadre du suivi des résultats de la mission d'experts de l'UE en matière de lutte anti-terroriste qui s'est rendue au Maroc du 13 au 17 juin 2005, la mise en œuvre de 4 des 8 rubriques (formation magistrat, sécurité aéroportuaire, recrutement et radicalisation, lutte contre le financement du terrorisme) est en cours.
 - Une réunion informelle Maroc-Troïka européenne (COTER) s'est tenue, le 28 janvier 2010 à Bruxelles. Cette réunion a permis aux deux (2) parties tenir un débat interactif et d'échanger sur des questions d'intérêt commun liés au terrorisme :
 - ✓ L'évaluation de la menace terroriste au niveau mondial et régional.
 - ✓ La stratégie de l'UE de lutte contre le terrorisme et les attributions du Coordonnateur Européen en la matière
 - ✓ Echange d'expérience en matière de lutte contre le terrorisme à la lumière des derniers événements
 - ✓ Assistance technique dans le domaine de la lutte contre le terrorisme au profit des pays tiers
 - ✓ Prévention contre la radicalisation et la lutte contre le recrutement des terroristes potentiels
 - ✓ Coopération et coordination entre le Maroc et l'UE au niveau multilatéral

- ✓ Les mesures adoptées par Bank Al Maghrib en matière de prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.
- Cette réunion a été l'occasion pour le Maroc et la Troïka européenne de réitérer leur engagement à institutionnaliser ce dialogue et cette coopération dans le cadre du COTER. Malgré la contribution positive du Maroc, la partie européenne est en deçà des aspirations et des attentes initiales, notamment en termes d'action et d'assistance technique.

L'UNION POUR LA MÉDITERRANÉE

- Le Sommet fondateur de Paris a jeté les bases d'une profonde refondation de l'espace méditerranéen en ce début du XXI^{ème} siècle et l'UPM donne au concept de solidarité régionale sa pleine signification. Un ordre régional entièrement rénové et générateur d'une dynamique partenariale fructueuse émergera progressivement grâce à l'UPM.
- Le Maroc, l'un des premiers pays méditerranéens à avoir apporté son plein soutien à l'initiative soumise à l'origine par le Président de la République française, persiste à croire que l'UPM dispose de tous les atouts stratégiques et opérationnels pour fonder un ordre régional rénové et à générer une dynamique partenariale ambitieuse. Dynamique qui offre de nouveaux horizons, mais qui consolide et raffermi les acquis et les fondements que l'ensemble des partenaires ont construit depuis la Conférence de Barcelone en 1995.
- En tant que partenariat englobant 39 Gouvernements et plus de 700 millions d'habitants, le Processus de Barcelone a offert un cadre favorable à un engagement et à un développement constants. Jusqu'à la veille du Sommet de Paris, le Processus de Barcelone était l'unique enceinte dans laquelle l'ensemble des partenaires méditerranéens procédaient à des échanges de vues et s'engageaient dans un dialogue constructif. Des progrès significatifs ont été accomplis en vue de la création d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne. La libéralisation progressive des échanges avec l'UE a favorisé les exportations et les investissements.
- Eu égard à l'ampleur des défis auxquels le Bassin Méditerranéen fait face actuellement, le Maroc estime que l'UPM demeure plus pertinente que jamais. Le Maroc estime que la relance de l'UPM est un impératif d'ordre stratégique. L'UPM offre un meilleur partage des responsabilités et met en place un partenariat équilibré à travers la co-présidence et le Secrétariat. Quant aux projets labellisés UPM, ils sont destinés à favoriser pleinement la cohésion et l'intégration économique régionales et à développer des interconnexions entre infrastructures. Ce sont là les principales qualités et vertus de l'UPM.
- Les partenaires UPM devront agir de concert pour maintenir vivant le *momentum politique* unique créé lors de cette mémorable journée du 13 juillet 2008. Effectivement, les derniers événements de Gaza (Décembre 2008) ont contrarié les ambitions affichées par les partenaires UPM à Paris. Cependant, les événements de Gaza n'ont pas signé « l'arrêt de mort » de l'UPM contrairement et celle-ci offre une réelle ouverture stratégique pour

relancer de manière crédible, sérieuse et pérenne le Processus de Paix au Proche Orient, en saisissant notamment l'opportunité qu'offre l'Initiative Arabe de paix visant à instaurer une paix juste, globale et durable dans la région.

- Le Maroc ne ménagera aucun effort pour protéger les droits légitimes du peuple palestinien frère, notamment pour l'établissement d'un Etat indépendant, souverain et viable avec comme capitale AL QODS ACHARIF, vivant côte à côte dans la sécurité et la paix avec Israël. Concernant AL QODS ACHARIF, je réitère l'engagement constant de mon pays pour la sauvegarde du statut juridique de la ville sainte, pour la défense de son identité spirituelle et civilisationnelle et de ses symboles religieux sacrés. Il est, aussi, déterminé à faire face à toutes les atteintes à la mosquée AL AQSA et à son inviolabilité.
- Les derniers événements de Gaza ont eu, certes, des retombées négatives sur la dynamique de paix au Proche Orient mais nous devons veiller à ce que l'UPM ne soit pas «*l'otage permanent*» des dissensions politiques qui pourraient surgir prochainement. A l'avenir, les partenaires devront œuvrer intelligemment de façon à ce que l'UPM ne soit pas une enceinte de conflits permanents mais un espace de dialogue et d'échange.
- Que faudrait-il entreprendre à présent comme actions concrètes pour maintenir vivant le *momentum politique* crée par le Sommet de Paris et pour ne pas décevoir les énormes espoirs suscités dans le bassin méditerranéen ?
- S'agissant de la substance sur laquelle nous serons interpellés en priorité lors du 2^{ème} grand rendez-vous UPM prévu au printemps 2010, je pense qu'il convient d'accorder une importance particulière à la nature des projets à promouvoir, leurs financements et les modalités de leur mise en œuvre. Il s'agit de rappeler que la grande originalité de l'UPM réside justement dans la réalisation de projets concerts et à géométrie variable. Le mécanisme de géométrie variable devra être suffisamment maîtrisé dans le cadre de l'UPM afin d'assurer la flexibilité, l'efficacité, la transparence et la non discrimination entre les partenaires. L'objectif central est de promouvoir une démarche d'ensemble cohérente et de ménager aussi des espaces pour des actions associant un nombre précis de pays en fonction de spécificités et d'atouts géographiques bien identifiés. A cet égard, j'estime que l'expérience développée dans le cadre du DM 5+5 (Coopération sous régionale) peut être valablement citée comme exemple.
- L'UPM offre, aujourd'hui, un cadre singulier, ambitieux et approprié pour aborder des thématiques stratégiques telles que la question énergétique, la problématique de l'eau, les questions liées à l'environnement, le développement des PME/PMI, la question migratoire et la dimension

culturelle. Dans le domaine culturel, l'UPM devrait explorer et promouvoir de nouvelles ambitions, comme ce sera le cas de l'université euro-méditerranéenne de Fès dont la vocation première sera de promouvoir à l'échelle régionale les valeurs d'ouverture, d'échange et d'inter culturalité.

- Enfin, grâce à l'UPM, nous avons créé dernièrement à Marrakech une fondation pour la promotion des droits de la femme méditerranéenne. Cette nouvelle fondation aura un impact positif sur condition de la femme dans le bassin méditerranéen. La femme méditerranéenne est un acteur déterminant dans les processus de développements politiques, économiques, sociaux et culturels à l'échelle de la région. Dès lors, il est du devoir des méditerranéens d'aplanir tous les obstacles qui se dressent devant la femme pour lui permettre de s'épanouir pleinement.
- La fondation des femmes pour la Méditerranée sera un précieux levier pour donner naissance à des projets concrets et structurants dans des domaines tels que : la participation et représentation des femmes dans les médias, l'accès à la formation professionnelle pour les femmes en zone rurale et les femmes en situation de précarité, le développement du tourisme rural par un réseau de femmes, la création d'écoles et de logements pour les jeunes filles, la création d'hébergement pour les femmes victimes de violence et l'aide à la création artistique et culturelle des femmes.

LE STATUT AVANCÉ

- Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord d'Association Maroc-UE, en 2000, les relations entre les deux parties se sont accélérées et approfondies. L'adoption du Plan d'Action de la Politique Européenne de Voisinage en 2005 a permis de conforter cette tendance. En effet, la partie européenne a qualifié à plusieurs reprises, notamment dans ses rapports annuels, la qualité et la dynamique de mise en œuvre par le Maroc du Plan d'action (*notamment rapport annuel d'avril 2008*). C'est dans cette optique d'approfondissement de leurs relations, que le Maroc et l'UE, ont officiellement formalisé, le 13 octobre 2008, le franchissement d'une nouvelle étape contractuelle. Ce nouveau rapprochement est venu confirmer le processus de renforcement des liens entre le Maroc et l'UE, traduisant l'ambition profonde et la vision stratégique des deux parties. Il est également un appui fort de l'UE aux choix stratégiques opérés par le Maroc ainsi qu'au processus de modernisation et de démocratisation, mené sous l'impulsion de SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI.
- **Concrètement, le Statut Avancé inscrit les objectifs ambitieux que les deux parties souhaitent développer dans de nombreux domaines.** Il prévoit donc, un renforcement des échanges et des concertations sur le plan politique, une accélération de l'intégration du Maroc au niveau économique, et un accroissement et une diversification des échanges sur le plan humain.

1. L STATUT AVANCE REPRESENTE :

- **Une Vision stratégique :** car il est né d'une vision Royale. SA MAJESTE LE ROI a clairement demandé à « *tous les acteurs nationaux à mutualiser leurs efforts, afin d'assurer la mise à niveau requise pour relever les défis inhérents à ce statut, tout en mettant à profit les opportunités que celui-ci offre dans tous les domaines* ».
- **Un Accord politique :** c'est un accord bilatéral signé entre l'UE et le Maroc. Il résulte d'une préparation conjointe du groupe de travail

Maroc- UE (3 rounds successifs en 2008). De plus, la base juridique des accords Maroc-UE reste l'AA.

- **Partenariat multidimensionnel :** c'est un partenariat qui intègre l'ensemble des dimensions fondamentales et transversales de la coopération bilatérale : politique, économique, financier et humain.
 - Le renforcement des échanges et des concertations sur le plan politique (New York, Genève, Bruxelles) et renforce la coopération du Maroc avec le Conseil de l'Europe.
 - L'accélération de l'intégration du Maroc au niveau économique (convergence réglementaire, négociations commerciales, services et droits d'établissement, ALEA).
 - Et l'accroissement et une diversification des échanges sur le plan humain.
- **Enfin, c'est également une réponse de l' UE** aux efforts déployés par le Maroc, sur le plan de la modernisation et de l'ouverture et de la consolidation démocratique.

II) OBJECTIFS VISES PAR LE STATUT AVANCE

- **Dans le but de traduire les 120 actions de la feuille de route en « *Modus operandi* », le processus du SA,** prévoit, notamment, la poursuite et le renforcement des concertations politiques, la finalisation des accords de libre échange (*en cours*), l'intégration à terme de l'Espace économique européen (EEE), la construction de nouveaux canaux d'échange et de dialogue : (*Forum Maroc-UE des entreprises, des autorités locales*), et l'augmentation substantielle des fonds post 2013.
- Ainsi, parmi les actions prévues à mettre en oeuvre dans ce cadre, la tenue du **Sommet Maroc-UE**, les 6 et 7 mars 2010, incarne l'engagement au plus haut niveau des deux parties de réaliser un ancrage structurel et stratégique de leurs relations.

- Ce sommet, qui est le premier que l'UE tient avec un pays méditerranéen du Sud, est une rencontre de Haute importance pour le Maroc et l'UE. Il a permis :
 - Le Couronnement d'un partenariat historique.
 - L'occasion pour les deux parties d'évoquer des sujets d'intérêt communs sur le plan global et régional.
 - De faire le bilan et de convenir d'un agenda opérationnel pour l'avenir.
 - L'adoption d'une déclaration conjointe.
- S'agissant du Sahara marocain, au Sommet, l'UE a clairement insisté sur 3 axes fondamentaux :
 - Le soutien de l'UE et du Maroc des efforts du CS ONU, du SG ONU et de son Envoyé Personnel pour parvenir à « *une solution politique définitive, durable et mutuellement acceptable* ».
 - Ils expriment « *leur soutien au processus de négociations en cours, dans le cadre des directives du Conseil de Sécurité et notamment la Résolution 1871 (2009)* ».
 - Ils soulignent « *le rôle et la responsabilité de toutes les parties concernées* ».

III) LES PERSPECTIVES

- Parmi les prochaines étapes attendues par les deux parties, nous identifions notamment :
 - L'élaboration d'un **nouvel instrument** qui prendra le relais du Plan d'action voisinage.
 - La préparation **un programme gouvernemental de convergence réglementaire** (PNAA).
 - La participation du Maroc à certains programmes et agences communautaires (Programme compétitivité et innovation et RASFF).
 - La préparation la candidature du Maroc pour intégrer « **ENTREPRISE EUROPE NETWORK** » qui sera transmise à la

Direction Générale de l'Entreprise et de l'Industrie de la Commission européenne.

- **La préparation la future coopération financière.**
 - L'atteindre un Accord de libre-échange approfondi, notamment dans la coopération dans le domaine des énergies renouvelables.
 - **Le développement des relations entre Parlements (*Commission mixte*).**
 - Et enfin, le lancement d'une opération visant la mise en réseau des établissements universitaires du Maroc et de l'UE.
- A l'avenir, le Maroc et l'UE poursuivront leur consultations en vue de :
 - Mettre en place un **partenariat privilégié Maroc- UE**.
 - Mettre en place un **nouveau cadre juridique** qui remplace L'AA actuel.
 - Doter ce nouveau partenariat **d'une vision stratégique**, c'est-à-dire, de fonds communautaires adéquats.

----- LE 1^{er} SOMMET MAROC - UE

I) LE CONTEXTE

- Il s'agit de la 1^{ère} fois que l'UE tient une rencontre au sommet avec un pays méditerranéen et arabo-musulman. Il s'agit aussi de la concrétisation de l'une des principales recommandations du Statut avancé, adopté en octobre 2008. Pour cette occasion, la délégation européenne était conduite par M. Herman VAN ROMPUY, Président du Conseil européen, dont c'était la première activité internationale depuis sa nomination en vertu du Traité de Lisbonne.
- La délégation européenne était également composée du Premier Ministre espagnol, M. José Luis Rodriguez ZAPATERO, du Président de la Commission européenne, M. José Manuel BARROSO et des commissaires européen au Commerce, M. Karel DE GUCHT et à l'Elargissement et au Voisinage, M. Stefan FULE, ainsi que du ministre espagnol des Affaires Etrangères, M. Miguel Angel MORATINOS.

- La présence de haut niveau de la partie européenne reflète l'image privilégiée dont jouit notre pays auprès de l'UE et témoigne de l'intérêt de celle-ci à continuer à construire avec le Maroc un partenariat solide et en constante évolution.
- Cette présence de haut niveau se veut aussi l'engagement de l'UE à continuer à soutenir et à accompagner la dynamique d'ouverture, de modernisation et de progrès menée par le Maroc, sous la conduite active de SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI. De même, de par la tenue de ce sommet, le Maroc conforte son positionnement à l'avant-garde de l'espace euro méditerranéen et renforce son rôle pionnier au niveau du voisinage.
- Pour sa part, la délégation marocaine était conduite par le Premier Ministre et comprenait les Ministres des Affaires Etrangères et de la Coopération, de l'Economie et des Finances, de l'Education Nationale, du Commerce et de l'Industrie, de l'Agriculture et de la Pêche, du Commerce Extérieur ainsi que le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur.

II) LE DEROULEMENT

- Le Sommet a été marqué par le Message Royal que Sa Majesté le Roi a bien voulu adresser à l'UE pour cette occasion. Le Souverain a mis l'accent sur les aspects suivants :
 - Engagement du Maroc à édifier avec l'UE la relation la plus solide et la plus poussée possible.
 - Ambition de construire un Espace Economique Commun.
 - Ambition de doter le Statut avancé d'une portée juridique, institutionnelle et contractuelle, à travers la conclusion d'un 'Partenariat Privilégié'.
 - Mise en exergue du rôle régional éminent joué par le Maroc à l'échelle maghrébine, méditerranéenne et africaine.
- Par ailleurs, le Sommet a abordé une série de questions régionales d'intérêt commun, notamment la situation au Proche Orient, l'Union pour la Méditerranée, la situation dans l'espace sahélo saharien et sur la façade atlantique.
- Sur la question nationale, l'échange a été particulièrement positif dans la mesure où l'UE a réitéré son soutien à une solution politique

mutuellement acceptable. Elle n'a fait aucune référence ni au référendum, ni au principe d'autodétermination ni au peuple sahraoui.

- Cette position a d'ailleurs été actée dans la Déclaration conjointe.

III LA DECLARATION CONJOINTE

- Le Sommet Maroc UE a été également marquée par une première ; à savoir l'adoption d'une Déclaration conjointe. Ce texte a été adopté à l'issue d'une longue et difficile négociation. Pour le Maroc, c'était hautement positif dans la mesure où la Déclaration a entériné les principales attentes du Maroc à l'égard de son partenariat avec l'UE:
 - Appui de l'UE à une solution politique pour le différend sur le Sahara.
 - Reconnaissance du rôle régional majeur du Maroc à l'échelle méditerranéenne et africaine.
 - Engagement de l'UE à conclure avec le Maroc un nouveau lien contractuel qui prendra le relais de l'actuel Accord d'Association.
- De plus, parmi les résultats probants de ce Sommet l'annonce par l'UE des enveloppes financières bilatérales pour la période 2011-2013. Notre pays continuera d'être le principal bénéficiaire à l'échelle du voisinage, Est et Sud. Il aura une enveloppe d'au moins 580 millions d'euros pour cette période, soit une hausse de près de 20% par rapport à la période 2007-2010. De plus, des démarches diplomatiques sont entreprises pour revoir cette enveloppe à la hausse.
- De son côté, l'UE a exprimé ses attentes à l'égard de notre pays, notamment la conclusion des négociations sur la réadmission (entamées en 2003) et celles sur le commerce des services (*avant la fin de l'année 2010*). L'UE a également appelé le Maroc à convenir d'une méthodologie de convergence réglementaire entre la législation nationale et l'acquis communautaire de l'UE. En somme, la rencontre au Sommet Maroc-UE inaugure une nouvelle étape dans notre partenariat.
- En plus de conforter la portée stratégique de notre partenariat avec l'UE, cette rencontre a été également marquée par la concrétisation de trois autres recommandations du Statut avancé ; la dimension patronale (avec la tenue du colloque inter patronal CGEM patronats européens le 6 mars à Grenade), la dimension territoriale (avec la réunion des autorités locales marocaines avec leurs homologues européennes les 2 et 3 mars à Cordoue)

et enfin la dimension parlementaire (*avec la constitution de la Commission parlementaire mixte Parlement Marocain/ Parlement Européen*).

LA QUESTION PALESTINIENNE ET AL QODS

- L'Initiative Arabe de Paix est, du point de vue du Maroc, un choix courageux pour concrétiser une paix juste et globale. Cette Initiative permettra, en parfaite conformité avec la légalité internationale, la récupération des territoires arabes occupés. Le Maroc ne cesse d'appuyer l'Initiative Arabe de Paix et plaide auprès du *Quartette* (ONU, USA, UE, Russie) afin que celle-ci soit mise en œuvre. Présentée à l'initiative de l'Arabie Saoudite lors du Sommet de la Ligue Arabe en 2002 à Beyrouth, l'initiative Arabe de Paix, réactivée lors du Sommet à Riyad en 2007, est une décision collective qui témoigne de la volonté de la grande majorité des pays arabes de parvenir à un règlement définitif, juste et équitable du conflit au Proche Orient. Quel est l'objectif principal de l'Initiative arabe de Paix ? Quelles sont les propositions qu'elle contient ?
- A travers l'Initiative de Paix, les pays arabes proposent concrètement une paix globale au Moyen-Orient : Une normalisation des relations entre chacun des pays arabes de la Ligue Arabe et Israël. En échange de cette normalisation, il est demandé à Israël de se retirer des territoires arabes occupés (*Cisjordanie, Bande de Gaza et plateau du Golan*). Depuis 2002, les Gouvernements successifs d'Israël, en dépit des efforts diplomatiques insistants de la communauté internationale, n'ont pas daigné répondre à l'offre crédible, sérieuse et convaincante des pays arabes pour l'instauration d'une paix durable au Proche Orient.
- Depuis l'investiture officielle du Président OBAMA en 2009, les USA, acteur géostratégique et géopolitique incontournable au Proche Orient, ont démontré, à travers des actions diplomatiques de grandes envergures (*Discours du Président US au Caire en juin 2009 , Visite du Vice Président US en mars 2010 en Israël, Navettes de l'Envoyé Spécial US dans la région, Visites fréquentes du Secrétaire d'Etat US dans la région....etc.....*) qu'ils ne ménagent aucun effort pour sortir le processus de paix de l'impasse dans laquelle il se trouve depuis la fin de l'opération Plomb Endurci à Gaza. Cet effort US s'est traduit, en pratique, par des consultations élargies à l'échelle du monde arabe ainsi que par des initiatives diplomatiques louables (*Les Discussions de proximité et indirectes*).
- Très favorablement accueillie par les pays arabes lors des dernières réunions du Comité de l'Initiative de Paix, la proposition US « *Discussions de proximité et indirectes* », n'abroge pas l'Initiative officiellement présentée en 2002. Le soutien arabe aux discussions de proximité est accordé pour une période de quatre (4) mois suite à la réunion du Caire. Après l'expiration de

cette période butoir, une décision sera prise, au niveau des pays arabes, pour déterminer le sort de l'Initiative en particulier. Dès lors, il s'agira de décider si l'Initiative Arabe de Paix doit être finalement maintenue ou retirée. Actuellement, il ne serait pas raisonnable de pronostiquer sur le sort que les pays arabes devrait finalement réserver à l'Initiative Arabe de Paix et il y'a lieu d'attendre les conclusions des prochaines réunions inscrites à l'agenda de la diplomatie arabe (*Convocation d'un Sommet extraordinaire de la Ligue Arabe pour adopter officiellement les conclusions du Sommet Syrte. Ce Sommet pourrait être convoqué très probablement en septembre après la tenue de la réunion annuelle des MAE arabes-Contacts très récentes du SG-LA pour convoquer très prochainement une réunion du Comité de l'Initiative Arabe de Paix*).

- Abondamment expliquées à l'occasion des navettes expresses de M. GEORGE JOHN MITCHELL (*Envoyé Spécial Us pour le Moyen Orient*) dans le monde arabe, les discussions de proximité et indirectes reposent sur les idées fondamentales suivantes :
 - ✓ Le soutien, l'appui et le parrainage de l'Administration OBAMA pour la réussite de ces discussions.
 - ✓ Quatre (4) mois de négociations réservées aux questions de frontières et de sécurité.
 - ✓ Les frontières de l'Etat Palestinien seront celles « tracées » en 1967 avec Jérusalem–Est.
 - ✓ Les négociations devront aboutir à la déclaration de l'Etat Palestinien dans un délai ne dépassant pas deux (2) ans.
- Dans le contexte particulièrement agité, aujourd'hui, au Proche Orient (*Intifada II, Intervention militaire israélienne en décembre 2008, Partition politique des territoires palestiniens, Captivité prolongée du soldat franco-israélien Gilad Shalit, Echecs du dialogue inter palestinien sous les auspices de l'Egypte, Constructions de 1600 logements à Jérusalem-Est et arrêt des discussion israélo-palestinienne , Escalade de la violence dans les territoires palestiniens et à Jérusalem-Est, Eliminations physiques ciblées de leaders des mouvements palestiniens hostiles à Israël, Blocus de Gaza, Fermetures injustifiées et répétées des frontières d'Israël avec les territoires palestiniens*), le Maroc n'a cessé d'apporter un soutien constant au Président palestinien et à ses efforts visant à resserrer les rangs des Palestiniens et ce, en vue de consolider la position palestinienne pour la défense des droits légitimes des Palestiniens et l'instauration de leur Etat indépendant avec pour capitale AL QODS ACHARIF.
- Nous accordons, également, un soutien constant à l'exécutif palestinien dirigé, depuis juin 2007, par le 1^{ER} MINISTRE SALAM FAYYAD. Dans un

contexte politique, économique et social extrêmement délicat dans les territoires palestiniens depuis la rupture brutale du cycle vertueux des négociations de paix entamé avec les accords d'Oslo, cette personnalité, étrangère à la sphère politique et aux traditionnelles rivalités inter palestinienne, a pu, grâce à la confiance du PRESIDENT MAHMOUD ABBAS et au précieux soutien de la communauté internationale, relever avec succès les défis actuels. Il n'est pas inutile de rappeler que le Gouvernement légitime présidé par SALAM FAYYAD a pu restructurer et moderniser les institutions de l'Autorité Palestinienne et mettre en œuvre des projets économiques de portée stratégique qui rendent, dès lors, la création d'un État palestinien inévitable. L'action réformatrice du Gouvernement FAYYAD a eu le mérite de démontrer, en dépit du contexte général extrêmement morose, le potentiel de développement économique des territoires palestiniens sous contrôle direct de l'Autorité Palestinienne présidée par MAHMOUD ABBAS. En effet, dans un avenir proche, l'orientation clairvoyante de ce Gouvernement palestinien devrait favoriser un fonctionnement plus normal des différentes institutions, accroître la sécurité des biens et des personnes et accroître l'investissement privé. Quant à l'initiative récente de SALAM FAYYAD (*Plan Fayyad pour la création d'un Etat palestinien reconnu par la communauté internationale à l'horizon 2011*), elle est une réponse immédiate au contexte actuel marqué par l'intransigeance croissante du Gouvernement actuel en Israël. N'étant pas affilié à une formation partisane, SALAM FAYYAD pourrait difficilement briguer un mandat présidentiel. En effet, malgré son bilan gouvernemental positif, son expertise prouvée et ses soutiens internationaux, FAYYAD pourrait être privé d'élections présidentielles. Pour l'heure, à l'exception de FAYYAD, il est très difficile de trouver des profils palestiniens capables de remplacer très rapidement le Président actuel. Le soutien diplomatique accordé au Président MAHMOUD ABBAS est une option prioritaire en raison du « vide » actuel sur la scène politique palestinienne. Le Président ABBAS demeure fragile sur le plan politique en raison des retombées de sa gestion cacophonique de l'affaire GOLDSTONE. L'alignement total sur les USA et le « lâchage » opéré par l'Administration OBAMA ont accentué l'affaiblissement politique récent du Président ABBAS.

- Les substantiels progrès socio-économique (*Cas singulier de Ramallah*) de l'exécutif de l'Autorité Palestinienne ne pourront être consolidés durablement sans la conclusion rapide de la réconciliation dans le cadre de la médiation égyptienne. L'emprise forte (*Idéologique, Politique, Financière, Militaire*) qu'exerce l'axe Damas-Téhéran sur les mouvements palestiniens

hostiles au processus de paix (*Hamas, Jihad*) entrave le processus de réconciliation parrainé depuis de nombreux mois par l’Egypte. Les connexions étroites des factions palestiniennes d’obédiences islamistes (*Hamas, Jihad*) avec la puissante confrérie des Frères Musulmans rendent la tâche des autorités égyptiennes plus délicate dans le cadre du processus de réconciliation inter palestinien. Parrain direct de cette réconciliation, l’Egypte demeure vigilante aux conséquences négatives que pourraient avoir les cycles du Caire sur la scène politique interne (*Influence politique grandissante des Frères Musulmans dans l’échiquier politique et syndical, Militantisme politique croissant Mohammed Baredai, Santé chancelante du Président de la République actuel, effervescence social permanente en faveur de réformes politiques et économiques, crise économique et sociale.....etc.....*). En l’absence d’un accord entre les différentes factions palestiniennes sur les principaux points (*Volet politique, Volet organisationnel, Formation d’un gouvernement d’unité nationale*) des rounds de négociation au Caire, la scène politique palestinienne continuera à subir le contrecoup du coup de force du mouvement islamiste *Hamas* (*Division politique entre Gaza et la Cisjordanie*). En effet, les tiraillements permanents affaiblissent la position des palestiniens dans les cycles de négociations du processus de paix. Elles ne permettent pas aussi le début de la reconstruction. Une reconstruction qui se révèle nécessaire pour répondre aux besoins urgents de la population palestinienne durement affaiblie par l’occupation (*Blocus, Fermetures des frontières, pénuries, dysfonctionnements de services publics sociaux.....etc.....*) ainsi que par les opérations militaires (*Incursions, Raids rapides, Arrestations....etc...*) répétées d’Israël.

- S’agissant d’Israël, le Gouvernement actuel à Tel Aviv adopte une attitude intransigeante (*Constructions de 1600 logements à Jérusalem-Est, Escalade de la violence dans les territoires palestiniens et à Jérusalem-Est, Eliminations physiques ciblées de leaders des mouvements palestiniens hostiles à Israël, Blocus de Gaza, Fermetures injustifiées et répétées des frontières d’Israël avec les territoires palestiniens*) qui sape de jour en jour les efforts de paix au Proche Orient. A la lumière de nos contact tous azimuts au Proche Orient, nous estimons que le 1^{ER} MINISTRE NETANYAHOU occupe une position de force sur l’échiquier politique interne (*Faiblesse politique de Tzipi Livni due à l’absence de contre-projet viable à l’actuel Gouvernement au pouvoir, Absence de résistance aux desseins politiques du Premier ministre au sein de la coalition au pouvoir, Docilité du Ministre Liberman dans ses rapports avec le Chef du Gouvernement, Enquêtes judiciaires contre le Ministre Liberman, Présence de Ministres privés d’un réel soutien partisan, position et influence réduite des partis politiques d’oppositions et des mouvements de la paixetc.....*) et sur la scène régionale. Cependant, le Gouvernement israélien ne dispose

pas d'une stratégie alternative viable à la politique du tout sécuritaire engagée (*Eliminations physiques ciblées de leaders des mouvements palestiniens hostiles à Israël, Blocus de Gaza, Fermetures injustifiées et répétées des frontières d'Israël avec les territoires palestiniens, Mur de sécurité*) actuellement. Cette logique exclusivement sécuritaire a été « exportée » dernièrement dans les pays de la région (*Emirats Arabes Unis*). L'opération « *MAHMOUD AL MABHOUH* » à Dubaï est une réussite sur le plan technique bien qu'elle n'ait pas été officiellement revendiquée par ses commanditaires israéliens. Au delà des aspects techniques de l'opération, trois (3) messages politiques essentiels ont été adressés simultanément au camp palestinien et aux autorités fédérales des Emirats Arabes Unis :

- Les individus recherchés par Israël ne bénéficient pas d'une prescription pour les actes commis par le passé.
- La lutte engagée par Israël contre la contrebande d'armes est une vraie guerre.
- Israël n'est pas tenue de respecter la souveraineté des Etats lorsqu'il s'agit d'agir en réaction à des actes commis contre ses intérêts. L'action perpétrée sur le territoire de l'Emirat de Dubaï reflète cette doctrine d'engagement d'Israël dans le domaine de la sécurité extérieure. Dubaï continue d'offrir au régime iranien, soumis à des pressions internationales en raison du développement d'un programme nucléaire clandestin, des débouchés économiques, commerciaux et financiers. Dans l'hypothèse d'un renforcement des sanctions internationales, l'Iran pourrait, en effet, continuer à profiter des opportunités économiques, commerciales et financières qu'offrent l'Emirat de Dubaï.
- Israël qui semble, selon nos estimations, avoir tiré tous les enseignements (*Rapport Winograd en janvier 2008*) de ses récentes opérations (*Guerres asymétriques*) militaires d'envergures (*Guerre contre le Hezbollah en juin 2006, Opération Plomb Endurci en décembre 2008*) est en position de force actuelle pour s'imposer sa vision de la paix sur la scène régionale. Pour peu que le 1^{ER} MINISTRE NETANYAHOU accepte, finalement, de s'orienter dans cette voie. La voie de la paix durable garantirait à Israël la richesse et la prospérité économique. Selon des estimations officielles (*Nouveau Gouverneur de la Banque Centrale d'Israël*), 3% Produit intérieur Brut (PIB) d'Israël dépendent de la poursuite du processus de paix. Le processus de paix permettra, aussi, à Israël d'attirer massivement l'investissement étranger en particulier. Grâce au Processus de paix, Israël pourrait bénéficier aisément du soutien de la communauté internationale dans la lutte qu'elle mène contre l'Iran et les mouvements palestiniens hostiles (*Hamas, Jihad*).

- C'est dans ce contexte particulièrement agité que s'est tenu le 22^{eme} Sommet de la Ligue des Etats Arabes Syrte (Libye). Représenté par SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE MOULAY RACHID, le Maroc a pris part de manière active et constructive aux travaux du Sommet. Lors de ce 22^{eme} Sommet, la cause palestinienne et le conflit arabo-israélien ont dominé les débats. Nos conclusions par rapport au déroulement de ce 22^{eme} Sommet arabe sont :
- **Soutien réaffirmé et appui fort des pays arabes à la Présidence du Comité AL QODS :** Le Sommet de Syrte a plébiscité l'approche et la méthodologie marocaine qui devrait être suivie sur la question d'AL QODS. A l'échelle du monde arabo-musulman, le Maroc prône la coopération, la coordination et la complémentarité avec les actions engagées par le Comité AL QODS au niveau politique et sur le terrain. Cette position illustre l'estime et la reconnaissance que témoignent les Chefs d'Etats arabes aux efforts et aux initiatives menées en faveur d'AL QODS par SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI en étroite collaboration avec les parties concernées et les Nations Unies. Elle illustre, aussi, l'estime et la reconnaissance des pays arabes envers notre Auguste Souverain qui veille personnellement à la concrétisation des projets mis en œuvre par l'AGENCE BAYT MAL AL QODS. Le Gouvernement d'Israël devra mettre fin à ses actes illégaux et préserver les conditions politiques requises afin d'assurer une relance crédible du processus de paix. Israël est tenue de préserver le cachet particulier de la ville d'AL QODS, d'en protéger les monuments spirituels qui reflètent la coexistence des trois religions monothéistes, et d'abroger tous les plans concoctés pour dénaturer en profondeur la structure démographique et urbanistique de la ville d'AL QODS. Quant au *monitoring* des sites religieux de Jérusalem, nous estimons qu'il est possible de parvenir à une solution commune garantissant les intérêts de toutes les parties concernées.
- **Rejet arabe de la proposition du Secrétariat Général de la Ligue (Délégué Spécial « Al Qods ») et réaffirmation du rôle centrale de la Présidence du Comité du Comité Al Qods :** Suite à une proposition introduite par le Secrétaire Général de la Ligue des Etats Arabes, le Sommet a finalement écarté, lors de la séance huis clos, la création d'un poste de Délégué Spécial en charge d'AL QODS. Cette position du Sommet démontre que la proposition de M. Amr Moussa n'était pas mûrement réfléchie. En effet, le rôle et les attributions du Délégué spécial n'étaient pas précisés par M. Moussa dans sa proposition soumise au Sommet. Cette proposition n'apporte finalement aucune valeur ajoutée supplémentaire à l'action engagée par le monde arabe et musulman en faveur d' d'AL QODS.

A travers ce rejet exprimé par les Chefs d'Etats arabes, le Sommet a démontré son attachement indéfectible au rôle central du Comité d'AL QODS présidé par SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI. Les Chefs d'Etats arabes réunis à Syrte ont conforté, aussi, le mandat accordé à la Présidence d'AL QODS pour agir au nom de la communauté arabe et musulmane. Le Maroc, qui assure la Présidence du Comité d'AL QODS, ne cesse d'œuvrer diplomatiquement pour faire prévaloir les droits légitimes du peuple palestinien et pour préserver le statut juridique et le cachet civilisationnel de la ville sainte, terre des Messagers de Dieu et des Prophètes et symbole de la coexistence entre les religions révélées. Le Maroc et le monde Musulman (Constructions de 1600 logements à Jérusalem-Est) sont très préoccupés à l'heure actuelle par les agissements israéliens dans la vieille ville de Jérusalem, et plus particulièrement le périmètre autour de l'esplanade des mosquées, qui continue à être la cible d'une colonisation accrue et de fouilles archéologiques secrètes. En tant qu'espace de paix, de cohabitation entre les adeptes des trois rois monothéistes, la ville sainte d'AL QODS doit être à tout prix sauvegardée et son cachet traditionnel préservé.

- **Réaffirmation de l'adhésion des pays arabes au Processus de Paix :** Les négociations de paix au Proche Orient demeurent un sujet de division et d'achoppements au sein du monde arabe comme cela est apparu lors du Sommet de Syrte. En effet, la Libye (*Refus du sacro-saint principe du retour des populations palestinienne, plaidoyer pour une indemnisation des populations palestinienne, Elimination du potentiel nucléaire israélien, Mise en place d'un Etat palestinien démocratique sur la terre de Palestine*) et la Syrie se sont démarqués des positions des autres pays arabes au sujet du Processus de Paix. Après l'intervention du Président MAHMOUD ABBAS lors de la séance huis clos, le Guide libyen a demandé aux participants au Sommet : « ...d'abandonner le processus de paix et de laisser aux générations futures, selon ses propres termes, le soin d'assumer la responsabilité de la résistance pour la libération de la Palestine..... ». Les autres pays arabes présents à Syrte ont réaffirmé, à l'unisson, que la voie de la négociation est l'unique alternative.
- **Plaidoyer du Sommet en faveur d'une politique du voisinage arabe :** Présentée à l'occasion du Sommet, cette politique coïncide avec la vision arrêtée par le Maroc dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Cependant, le Maroc, soutenu par une large majorité de pays arabe durant les travaux du Sommet, a plaidé afin que cette nouvelle initiative soit orientée dans une bonne direction à travers des paramètres précis : les parties concernées, l'agenda, les règles. En rapport avec la politique du voisinage

arabe, nous avons relevé à Syrte le sentiment d'inquiétude que suscite au sein du monde arabe le conflit entre le sunnisme et le chiisme. De l'aveu de M. MOUSSA, ce conflit interconfessionnel est la plus grande menace stratégique pour la stabilité de la région. Ce sentiment d'inquiétude, comme nous l'avons interprété à Rabat, démontre déjà à ce stade les limites du dialogue « Monde Arabe-Iran ». Comme cela a été explicitement mentionné dans les messages diplomatiques délivrés par le Maroc pendant ce Sommet, la réussite de la politique du voisinage arabe demeure tributaire de deux (2) éléments : La réconciliation et la réalisation d'une stratégie de développement intégrée. En l'absence de ces éléments, la politique du voisinage arabe serait vouée à l'échec.

- **Plaidoyer marocain et arabe pour la mise en œuvre des décisions du Sommet arabe de Koweït-City :** Dans un esprit de cohérence et de complémentarité avec les idées au sujet de la politique du voisinage arabe, le Maroc a demandé à ce que les décisions du Sommet arabe économique, social et de développement qui s'est tenu 2009 à Koweït-City soient mises en œuvres. Il s'agit, essentiellement, de créer un Fond pour l'appui à la PME afin d'impulser le développement humain.
- Il revient à l'ensemble des parties concernées, particulièrement le *Quartette*, de ne pas se cantonner dans une posture de rappel solennel des contours principaux du règlement final à savoir : La sécurité absolue d'Israël-La reconnaissance le moment opportun d'un Etat palestinien sur la base du tracé de 1967 et avec Jérusalem (AL QODS ACHARIF) comme capitale des deux (2) Etats.
- Dans le cas extrême ou le contexte général se détériore d'avantage au Proche Orient (*Partition politique des territoires palestiniens, Captivité prolongée du soldat franco-israélien Gilaad Shalit, Echecs du dialogue inter palestinien sous les auspices de l'Egypte, Constructions de 1600 logements à Jérusalem-Est et arrêt des discussion israélo-palestinienne , Escalade de la violence dans les territoires palestiniens et à Jérusalem-Est, Eliminations physiques ciblées de leaders des mouvements palestiniens hostiles à Israël, Blocus de Gaza, Fermetures injustifiées et répétées des frontières d'Israël avec les territoires palestiniens, Echec des discussions indirects*), il n'est pas totalement exclu, d'après nos évaluations à Rabat, que les territoires palestiniens deviennent un foyer de déstabilisation générale de l'ensemble des pays de la région. En d'autres termes, une détérioration grave de la situation politique, économique et sociale dans les territoires palestiniens pourrait entraîner une anarchie totale. Cette anarchie profitera, en premier lieu, aux groupuscules extrémistes islamistes régionaux

(*Salafistes jihadistes aguerris sur les théâtres d'opérations en Afrique, en Afghanistan, en Irak et au Yémen*) partageant des intérêts communs (*Attaque d'Israël*) avec la nébuleuse terroriste internationale Al Qaida. Suite aux récents succès de la lutte anti-terroriste à l'échelle internationale (*Echec de l'attentat visant le vol de la compagnie américaine Delta reliant Amsterdam et Détroit*) et régionale (*Afrique, Afghanistan, Irak, Yémen*), la nébuleuse terroriste internationale Al Qaida pourrait chercher à s'implanter dans les territoires palestiniens. Face à de telles menaces qui pèsent sur la sécurité du Proche Orient, la communauté internationale devra convaincre Israël d'accepter l'offre de paix actuelle (*Initiative Arabe de Paix, les discussions de proximités et indirectes*) et de s'engager sérieusement sur la voie d'un règlement final, juste et équitable du conflit qui l'oppose au monde arabe. Le monde arabe a franchi, grâce à l'Initiative Arabe de Paix, de grands pas en direction de la paix. Il revient au Gouvernement NETANYAHOU de rompre avec sa logique du tout sécuritaire et de s'investir dans la construction d'une paix pérenne au Proche Orient.

LA SITUATION EN MAURITANIE

- L'Histoire de la République Islamique de Mauritanie a été marquée depuis son indépendance (*le 28 Novembre 1960*) par une série d'événements violents qui ont paralysé sa stabilité politique et retardé son décollage économique.
- **L'instabilité politique** demeure l'un des aspects majeurs caractérisant la Mauritanie. En effet, ce pays est devenue depuis la fin des années 70 le théâtre de plusieurs affrontements et de tentatives de **coups d'Etat**, dont certains ont réussi (*contre les Présidents Mokhtar Ould Daddah en 1978, Mohamed Khouna Ould Hidarab en 1984, et Mo'awiyah Ould Sidi H'med Attaye' en 2005*).
- La Maroc s'était félicité de la tenue, en mars 2007, **des premières élections présidentielles démocratiques** en Mauritanie, avec la nomination de SIDI OULD SHEIKH ABDALLAHI à la tête du pays. Ces élections ont marqué une rupture avec les différents régimes militaires qui avaient, jusqu'à là, dirigé le pays. Mais cet exploit démocratique était de courte durée puisque **le Président Abdallahi a été renversé par un coup d'Etat le 6 Aout 2008**.
- Grâce à la médiation du **Président Sénégalais M^E ABDULLAH WADE** pour atteindre un accord entre les principales forces politiques mauritaniennes et pour fixer un calendrier pour les élections, les présidentielles ont pu être organisées le 18 juillet 2009, et ont vu la victoire du GENERAL MOHAMED OULD ABDEL AZIZ. **Les résultats de ce scrutin ont été largement contestés par les anti-putschistes et les adversaires du nouveau président.**
- Depuis l'élection de l'actuel Président, la situation en Mauritanie semble s'améliorer avec **la promesse du gouvernement mauritanien d'ouvrir pour l'instauration d'un Etat de droit et d'une bonne gouvernance** ainsi que l'élaboration d'un **cadre stratégique pour lutter contre la pauvreté**.
- Cependant, la Mauritanie souffre toujours de la **corruption**. Cette corruption touche tous les secteurs, particulièrement les administrations et le secteur financier. Face à cette situation, le Président a affirmé sa volonté de tout mettre en œuvre pour lutter contre ce fléau.
- La Mauritanie, qui fait partie des pays du Sahel, est devenue une **plateforme pour le développement des réseaux de trafic de drogue, d'armes, d'êtres humains** ainsi qu'un terrain fertile pour l'élargissement de **réseaux terroristes**.

- En effet, la Mauritanie est devenue depuis 2005 le théâtre de plusieurs attaques visant bien des militaires que des civiles. **Le groupe terroriste d'Al Qaida dans le Maghreb Islamique (AQMI)** y est particulièrement actif. Ce groupe terroriste sème la terreur dans le pays grâce aux **nombreuses attaques et enlèvements perpétrés particulièrement contres des occidentaux**. Ceci étant également un moyen de renflouer ses caisses grâce aux **prises d'otages**. Ces dernières années ont été particulièrement sanglantes et ont vu le **meurtre de 4 français** à Aleg en décembre 2007, **l'assassinat d'un Américain** à Nouakchott en juin 2009, **l'enlèvement de trois humanitaires espagnols** le 29 novembre 2009, et le **kidnapping d'un couple italien** en décembre de la même année.
- Le gouvernement mauritanien tente bien que mal de mettre fin à cette insécurité **en déclarant une nouvelle zone militaire aux frontières avec le Mali et l'Algérie** comprenant trois points de passage obligatoires, figurant parmi les 35 check-points définis récemment par un arrêté ministériel. Le choix de cette région n'est pas fortuit puisqu'elle est bien connue comme étant un refuge (*safe haven*) pour l'AQMI dans cette partie de l'Afrique.
- Soucieux de faire sortir son pays de la crise, le Président tente de donner **une nouvelle impulsion au rôle de la Mauritanie** sur la scène arabe, africaine et islamique en accélérant le processus d'intégration régionale. Il a initié des contacts particuliers avec la Turquie où il s'est rendu en visite officiel en Janvier 2010 pour étudier les nombreuses possibilités d'investissements, avec l'Iran avec qui il a signé trois accords dans le domaine du développement, de la coopération géologique et l'investissement dans le secteur bancaire, et finalement la Chine, présente grâce à d'importants projets d'infrastructure, dont la construction d'un nouvel aéroport international dont le coût est estimée à 170 millions de Dollars.
- Malgré tous ces efforts, le **PRESIDENT MOHAMED OULD ABDEL AZIZ** continue de subir des pressions pour démissionner de son poste.

LA SITUATION EN IRAK

I) LA SITUATION SECURITAIRE

- La situation en Irak demeure instable et continue d'être une source d'inquiétude et de préoccupation pour la communauté internationale, et plus particulièrement, pour les pays de la région MENA dans son ensemble. **L'adoption de la constitution en 2005, la formation continue des soldats et policiers irakiens, les récentes élections législatives, n'ont pas réussi à apporter un semblant de stabilité pour ce pays ;**
- Lors d'un raid des forces irakiennes et américaines, le chef d'AL QAÏDA en Irak, ABOU AYOUB AL MASRI, et le dirigeant présumé de l'Etat islamique en Irak, branche locale de la nébuleuse, Abou Omar al Bagdadi, ont été tués. **Cette opération réussite semblait sauver l'image des forces irakiennes de sécurité et du Premier Ministre NOURI MALIKI au lendemain des élections irakiennes ;**
- Cependant, AL-QAÏDA a répondu en tuant 56 personnes dans une série d'attentats dans un quartier chiite à Bagdad. Plus récemment encore, au moins onze personnes ont été tuées par l'explosion de plusieurs bombes artisanales dans la province chiite d'ANBAR. En réaction, l'Imam chiite radical MOKTADA SADR propose d'aider le gouvernement irakien à maintenir la sécurité et lance un appel à la retenue. **Mais si l'Armée du Mahdi est réactivée, cela pourrait raviver les tensions à un moment où la situation sécuritaire reste fragile ;**
- L'Irak a connu lundi 10 mai sa journée la plus sanglante depuis le début de l'année : au moins une centaine de personnes ont été tuées et deux cent cinquante blessées dans une vague d'attentats contre les forces de l'ordre et des cibles chiites dans plusieurs villes irakiennes. **Ces attentats interviennent au lendemain de la conclusion d'un accord d'alliance entre « l'Etat de droit » et l'Alliance nationale irakienne, les deux blocs chiites les plus puissants en Irak ;**
- Des hommes armés ont abattu à Mossoul, dans le nord de l'Irak, un député élu le 7 mars sur la liste du bloc laïque IRAKIA de l'ancien Premier ministre

IYAD ALLAOUI. Le parlementaire figurait sur la liste du Bloc irakien, qui a décroché 91 sièges au Parlement, en grande partie grâce au soutien sunnite dans des régions comme celle de Mossoul. Deux autres candidats du bloc avaient été tués avant les élections.

II) LE RETRAIT AMERICAIN/ INGERENCE IRANIENNE

- La situation est d'autant plus ardue en raison de l'engagement de la nouvelle administration américaine à retirer définitivement ses troupes de l'Irak en août 2011. Ce retrait relève d'une importance stratégique à la fois pour les irakiens, pour qui cela signifierait un regain de leur souveraineté, mais aussi pour les pays de la région. Car si ces pays ne souhaitent pas voir le borbier irakien s'étendre au delà de leur frontières, il n'en demeure pas moins qu'aucun ne souhaite voir l'Iraq recouvrir sa puissance régionale sur fond d'armement américain, autant le spectre de la guerre du Golf continue d'hanter la mémoire collective des peuples de la région ;
- Le problème de la sécurisation de la frontière irakienne avec l'Iran reste le principal défi devant les Américains avant leur retrait d'Irak. La zone frontalière adjacente au point "SHAHLA AGHWAT" situé dans la province de Bassorah est stratégique pour l'Irak, étant donné sa proximité de son port maritime et des champs de pétrole, des terres minées depuis la guerre Irako-Iranienne.
- Par conséquent, les soldats Américains de la frontière seraient les derniers éléments combattants à faire le départ de l'Irak avant le 31 août 2011. D'autant plus, la réalisation du souhait de l'Administration OBAMA de limiter le programme nucléaire de l'Iran exige nécessairement un contrôle précis de sa frontière terrestre avec l'Irak, qui s'étend sur une distance de plus de 1300 kilomètres ;
- En coulisses, les responsables américains s'impatientent. L'ambassadeur Christopher Hill l'a clairement dit aux dirigeants irakiens. Bénéficiant un temps des faveurs de Washington, IYAD ALLAOUI ne paraît plus leur homme aujourd'hui. Sa désignation est combattue par l'Iran, qui le voit comme le candidat du monde arabe. Or, les Américains n'ont pas intérêt aujourd'hui à braquer l'Iran peu de temps avant leur retrait d'Irak. Ils veulent pouvoir continuer des contacts indirects avec Téhéran à Bagdad ;

- La faiblesse persistante de la position américaine vis-à-vis le maintien de l'équilibre entre les sunnites et les chiites de l'Irak renforcera le caractère inévitable d'un retour à l'autorité religieuse chez la plupart des hommes politiques irakiens qui cherchent à se débarrasser d'une situation politique délicate;
- Le processus politique insaisissable en Irak se dirige vers le plein respect du «système de domination cléricale», ce qui représente une extension de l'influence de l'identité religieuse absolue de l'Iran en Irak. La nouvelle alliance Etat de Droit/Alliance Nationale Iraquienne est toujours en attente de la bénédiction de l'Iran, qui cherche tout d'abord à préserver ses intérêts, puis à garantir l'avenir politique de M. MALIKI s'il accepte de renoncer à son poste de premier ministre.

III) LES ELECTIONS IRAKIENNES

- C'est donc dans un contexte national et régional tendu que se sont tenues les élections législatives irakiennes le **07 mars 2010**. Elles ont abouti à la victoire de ALLAOUI (**laïque**) suivi de NOURI EL MALIKI (***chiite**, premier ministre sortant*), l'alliance nationale iraquienne (*alliance **chiite** dont est membre influent MOQTADA SADR et AMMAR AL-HAKIM*) ;
- La victoire de la coalition laïque IRAKIA, une alliance laïque de sunnites et chiïtes dirigée par IYAD ALLAOUI (*91 sièges sur 325 au Conseil iraquien des représentants*), marque un tournant dans la vie politique irakienne. En effet, **la victoire de ce chiite politiquement laïque, élu majoritairement par une population sunnite augurerait un Irak ayant définitivement tourné la page au sectarisme religieux ;**
- Or le Premier ministre sortant NOURI AL-MALIKI vient de conclure un accord avec ses rivaux chiïtes de l'Alliance nationale irakienne. Cette tentative était une soumission à la requise iranienne de former un gouvernement d'union nationale, un gouvernement basé sur des considérations sectaires. Après une demande du Premier ministre sortant NOURI AL-MALIKI qui a contesté les résultats des élections, le recomptage des deux millions et demi de suffrages déposés à Bagdad n'a permis de déceler aucune fraude, selon la commission électorale irakienne, ce qui ne modifie pas la répartition des sièges parlementaires, maintenant le Bloc

laïque d'IYAD ALAOUI en tête, dans un scrutin qui n'a pas dégagé de majorité claire. L'Irak se trouve donc plongé dans plus d'incertitude depuis;

- Cette alliance permet à ces partis chiïtes de disposer du plus grand bloc politique au Parlement, avec la coalition Etat de droit et l'Alliance nationale irakienne, qui sont arrivés en deuxième et troisième position. L'accord leur permet d'avoir 159 sièges au Parlement, et il ne leur manque que quatre sièges pour obtenir la majorité au Parlement, qui compte 325 sièges ;
- Pour ne pas faire capoter leur accord avant-même qu'il n'entre en application, NOURI AL-MALIKI et l'ANI ont convenu de concentrer leurs négociations sur la répartition des ministères entre leurs deux formations, en reléguant à plus tard le choix du futur Premier ministre ;
- Quoiqu'il en soit, le gouvernement Iraquien devra redoubler d'efforts en vue de répondre efficacement aux attentes de sa population et d'assurer une union nationale à même de fédérer une paix durable dans l'ensemble de la région. Le soutien de la Communauté Internationale, particulièrement des membres permanents du Conseil de Sécurité devra être adéquat en vue d'assurer une transition pérenne suite au retrait américain.

VI) LA POSITION DU ROYAUME DU MAROC

- Pour sa part, le Royaume du Maroc salue le succès des dernières élections, qui a été confirmé par la Commission électorale indépendante, dont une délégation marocaine était parmi ses membres. Nous espérons que ce succès encouragera la transition démocratique pour établir un gouvernement irakien fort et cohérent ;
- Le Maroc a toujours été engagé dans tous les efforts visant à renforcer le processus démocratique en Irak, comme un État souverain prospère et uni, vivant en paix avec ses voisins. Nous aspirons à ce que le gouvernement irakien continue de faire des progrès sur la loi électorale et l'amendement constitutionnel. Nous encourageons le gouvernement irakien à faire participer tous les Irakiens au processus politique ;
- Le Maroc se félicite, également, de la décision courageuse du Président BARACK OBAMA de retirer les troupes des Etats-Unis d'Amérique de l'Irak, conformément à un calendrier précis ;

- Le Royaume du Maroc exprime sa profonde préoccupation de la situation sécuritaire inquiétante en Irak, réitérant sa condamnation de toutes les formes de terrorisme et la prise pour cible de civils innocents, en plus de son engagement indéfectible pour l'indépendance de ce pays, sa souveraineté et son intégrité territoriale. Le Maroc exprime, également, son ferme soutien au gouvernement irakien dans ses efforts pour rétablir la sécurité et promouvoir la réconciliation nationale et le dialogue, dans le cadre des efforts de la communauté internationale dans ce sens ;
- Nous sommes convaincus que l'Irak a besoin du soutien de tous les pouvoirs régionaux et internationaux pour assurer une plus grande stabilité et un progrès dans les domaines politique, économique, social et culturel, en continuant à œuvrer avec l'Irak et les pays voisins, et en rejetant toute ingérence directe dans les affaires internes de l'Irak.

LA SITUATION EN IRAN ET LA DIMENSION NUCLEAIRE

- **Encore une fois, l'Iran semble être dans une position forte dans l'impasse nucléaire, avec la communauté internationale travaillant à s'entendre sur une réponse ferme.** Le débat international, y compris sur les perspectives actuelle pour renouveler les négociations nucléaires, aura lieu dans **le contexte d'incertitude des événements internes en Iran où l'Iran semble bien entrer dans une longue période de chaos et de violence.**

I) LA SITUATION POLITIQUE EN IRAN

- **La scène politique en Iran depuis les dernières élections présidentielles de juin 2009 est caractérisée par des divisions internes profondes.** L'élection contestée de M. Ahmadinejad, a produit des effets importants tant à l'intérieur du pays que sur le plan international.
- A l'intérieur, les élections présidentielles du 12 juin 2009, ont fait perdre au pouvoir une part importante de légitimité vue que **le scrutin était vivement contestée par une grande partie de la population.**
- La deuxième conséquence sur le plan interne est la réaction massive et spontanée de la population iranienne qui, par centaines de milliers de personnes, **est descendue dans les rues pour afin de contester les résultats.**
- La troisième conséquence est celui du rôle du Guide suprême, pierre angulaire de la théocratie islamique iranienne. Le Guide, à l'instar de son prédécesseur l'ayatollah Khomeyni, s'est toujours présenter comme une personnalité au-dessus de la mêlée, intervenant en dernier ressort, pour mettre un terme aux divergences opposant les factions rivales.
- Mais dans cette dernière élection présidentielle, le Guide suprême a clairement montré sa préférence pour l'ultraconservateur Ahmadinajad. **Ainsi, l'arbitre est devenu la cible des contestataires des résultats officiels du scrutin.**
- Quatrième conséquence : **l'approfondissement, sans précédent, du conflit et des divisions à l'intérieur du sérail de la République islamique.** Désormais, un fossé très difficilement franchissable sépare les deux pôles importants du régime. D'un côté, on trouve pêle-mêle, autour de Hachemi Rafsandjani, les pragmatiques, les réformateurs, les

modérés, certains conservateurs et, d'une manière particulière, une grande figure religieuse comme l'ayatollah Montazeri. De l'autre, autour du Guide, sont regroupés les ultraconservateurs, la plupart des pasdarans et autres basidji auxquels il faut ajouter certains religieux comme Mesbah Yazdi.

- les Gardiens de la Révolution iranienne menacent de sévir contre l'ancien président de la République islamique d'Iran, Hachémi Rafsandjani, le sommant de prendre une position sans ambiguïté avec les opposants réformistes au régime. La crise politique interne se poursuit et risque de croître encore davantage à l'approche du 12 juin, premier anniversaire de la réélection contestée de Mahmoud Ahmadinedjad à la présidence.
- **Sur le plan régional et international aussi, les conséquences de la crise actuelle en Iran sont déjà très nombreuses. Certes la crise politique en Iran a fait perdre au régime une part de sa crédibilité.** De manière générale, l'image de l'Iran tant comme "puissance stable" que comme "puissance montante" a été fortement endommagée, en même temps que ses capacités d'influence ont été réduites. Par ailleurs, en Occident, chez ceux qui soulignaient les aspects "démocratiques" du système politique iranien par rapport à ses voisins, il y a une réelle désillusion.
- **Sur le plan régional l'Iran est certes un acteur incontournable dans toutes les crises qui se développent au Moyen-Orient.** Son influence s'est ainsi renforcée au Liban, à travers le Hizbollah, en Irak où plusieurs factions ne cachent pas leur tropisme iranien, et dans les Territoires palestiniens en soutenant le Hamas.
- La politique Iranienne en Irak est source de beaucoup d'inquiétude aussi bien pour des pays Arabes que pour les pays de la coalition. L'Iran ne cesse de soutenir les violences sectaires en Irak dans le but de le déstabiliser et de l'Affaiblir.

II) LA CRISE NUCLEAIRE EN IRAN

- Quant à la question principale qui préoccupe la communauté internationale, à savoir la question nucléaire pour Khamenei-Ahmadinejad, **le maintien d'une attitude dure sur le dossier nucléaire est un moyen pour retrouver une crédibilité perdue.**
- En effet, la volonté d'Iran d'acquérir la technologie nucléaire ne date pas d'hier, elle remonte, en effet, à l'époque du Shah dans les années 70. L'argument avancé était alors la modernisation technologique du pays et la nécessité pour l'Iran de ne pas épuiser trop vite la manne pétrolière et gazière.

- Dans le rapport remis au Conseil de Sécurité de l'ONU en avril 2006 le DG de l'AIEA indique que l'Iran s'est procuré une certaine quantité d'uranium enrichi, ce qui serait difficile d'expliquer son rôle dans un programme civil.
- Aujourd'hui, l'Iran maîtrise la technologie de base pour enrichir l'uranium, sans objectif civil identifiable, outre d'après le rapport de l'AIEA du 25 février 2008, Iran continue de poursuivre ses activités d'enrichissement d'uranium en dépit des pressions de l'ONU. Iran aurait également effectué des recherches sur la conversion de dioxyde d'uranium sur des explosifs surpuissants et sur des missiles à têtes multiples (missile Shahab 3).
- L'Iran a également admis existence d'un autre centre secret de Qom qui est conçu pour environ 3000 centrifugeuses pour enrichir de l'uranium, ce qui est suffisant pour produire un uranium hautement enrichi pour des armes nucléaires et non pas de carburant pour les centrales nucléaires.
- **Cependant en adhérant parmi les tous premiers au Traité de non Prolifération (TNP) le 2 février 1970, l'Iran a pris l'engagement de ne pas essayer de se procurer d'armes nucléaire et de mettre toutes installations nucléaires sous le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).**

III) LES ENJEUX POLITIQUES DE LA CRISE NUCLEAIRE IRANIENNE

- Si Iran parvient à se procurer des armes nucléaires, la question se posera de savoir si l'Egypte, l'Arabie Saoudite, voir la Turquie, peuvent accepter que l'Iran devienne la grande puissance de la région, **non seulement grâce à ses réserves de pétrole et de gaz, par l'influence politique qu'il exerce sur certains mouvements chiïtes, mais aussi sur le plan de ses capacités militaires.** Si par ailleurs un ou un ou plusieurs de ces Etats décide de se lancer dans un programme nucléaire militaire, la situation dans une région déjà particulièrement turbulente ne serait pas améliorée. **Il vaut mieux ne pas essayer d'imaginer ce que serait un Moyen-Orient ou quatre ou cinq pays détiendraient des armes nucléaires.**
- **Ainsi si l'Iran est amenés à renoncer à son projet, les pays qui seraient tentés de les imiter hésiteront sans doute beaucoup avant de se lancer dans une aventure onéreuse et vouée à l'échec**
- Pour soutenir ses ambitions nucléaires, l'Iran a tissé des réseaux

d'amitié mêlant opportunisme et intérêts communs. Bien entendu, le programme nucléaire joue le rôle d'une variable d'ajustement non négligeable dans cette quête de puissance mais aussi, de reconnaissance internationale et de prestige.

- **L'Iran est progressivement devenu un grand importateur d'armes russes. Moscou compte aussi sur le soutien ou la neutralité iranienne dans la résolution des crises impactant la Russie, comme la Tchétchénie et plus largement dans ses opérations contre les groupes islamistes en Asie Centrale. Une alliance avec l'Iran est aussi pour Moscou un moyen d'exercer une influence au Moyen-Orient. Iran de son côté tente, dans un partenariat privilégié avec la Russie, d'investir peu à peu dans le Caucase du Sud, terre familière pour les Iraniens et irriguée de gazoducs.**
- Tous ces éléments expliquent le soutien accordé par Moscou à Téhéran, ou au moins le refus de lui appliquer des sanctions.
- Ceci dit La Russie n'accepterait sans doute pas qu'un pays frontalier comme l'Iran dispose d'armes nucléaires. **Moscou n'a pas été également satisfaite du rejet par l'Iran de la proposition qu'elle avait fait d'enrichir en Russie l'uranium nécessaire au programme nucléaire iranien.** Il semble que la Russie va tout de même finaliser cet été la construction du réacteur de Bushehr et livrer son combustible, **c'est-à-dire poursuivre dans le domaine des activités lucratives avec l'Iran, tant que la crise actuelle ne sera pas réglée.**

IV) QU'EST-CE QUI A ETE FAIT POUR EMPECHER L'IRAN DE POURSUIVRE SON PROGRAMME NUCLEAIRE?

- Il y avait de nombreux efforts diplomatiques visant à pallier ce danger, mais efforts après que efforts ont été refusés par Téhéran.
- L'AIEA a adopté 9 résolutions successives depuis 2003 pour rappeler Iran à faire preuve de transparence et suspendre les activités en cause.
- En 2004, La France, la Grande Bretagne et l'Allemand, avec le soutien du Haut représentant de l'Union Européenne ont négocié avec l'Iran qui a accepté de suspendre toutes ses activités liées à l'enrichissement et au retraitement.

- Avec l'arrivée au pouvoir d'Ahmadinejad en 2005, l'Iran a repris ses activités nucléaires sensibles de conversion à Ispahan et d'enrichissement à Natanz en 2006.
- En juin 2006 les 'six' (France, Allemagne, Grande-Bretagne, Etats Unies, Chine et Russie) sont parvenues à Vienne à un accord sur un nouvel ensemble de propositions visant à trouver une solution à la crise nucléaire iranienne dans le cadre d'un accord de long terme fondé sur le respect mutuel et l'établissement de la confiance internationale dans le caractère exclusivement pacifique du programme iranien.
- **Le but de cet accord est de répondre aux différentes préoccupations exprimés par Iran en réaffirmant le droit de l'Iran à développer une énergie nucléaire pour des fins civiles et portent la promesse d'aider l'Iran à développer une industrie nucléaire civile moderne. En contrepartie, l'Iran prendra les mesures qui lui ont été demandées par la Communauté internationale et rétablir la confiance et la transparence dans son programme pacifique.**
- En appui de ces propositions, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a adopté, à la quasi-unanimité en juillet 2006 la résolution 1696, qui « endosse » l'offre, demande d'une « coopération complète avec l'AIEA. La résolution prévoit également l'adoption de sanctions internationales croissantes sur l'Iran en cas où ce dernier ne respect pas ses obligations.
- À cet égard et face au refus de l'Iran d'honorer ses obligations le Conseil de Sécurité a adopté les résolutions 1737 (2006), 1747 (2007) et 1803 (2008).
- Les sanctions mises en place sur l'Iran couvrent plusieurs domaines : l'embargo sur une liste étendue de biens à double usage, vigilance sur les transferts d'armes à destination de l'Iran, gel des avoirs et interdiction de visa pour une liste d'Iraniens impliqués dans le programme nucléaire, vigilances financières sur toutes les banques iraniennes et vigilance sur l'octroi d'assurance-crédit etc.....
- Parallèlement aux sanctions contre l'Iran, les « Six » ont multiplié les efforts pour dialoguer et négocier avec l'Iran.
- En juin 2008 l'UE (M.Solana) a présenté l'offre 'freeze for freeze' aux Iraniens qui consiste d'ouvrir des négociations et suspendre les activités

nucléaires pendant six semaines, au cours desquelles Iran n'étendraient pas leur programme nucléaire et les six n'adopteraient pas de nouvelles sanctions.

- La main tendue du Président Obama pour dialoguer avec Iran a été également rejeté par le Président Ahmadinajet.
- Les Etats Unies et la Russie ont adopté un ton ferme à Prague à l'endroit de l'Iran lors de la signature du nouveau traité russo-américain START sur le désarmement nucléaire.
- À la veille de l'adoption de nouvelles sanctions du Conseil de sécurité contre l'Iran sur son programme nucléaire (dans les semaines qui viennent), **la chine, considérée comme allié traditionnel de l'Iran semble avoir pris un pas de plus à les soutenir en acceptant d'entrer dans les négociations sur le langage d'une nouvelle résolution pour intensifier la pression internationale sur l'Iran. La chine a également assisté au sommet nucléaire qui s'est tenu par les États-Unis entre 12 et 14 avril.**
- Les 47 chefs d'Etats qui ont assisté à ce sommet ont déclaré que le terrorisme nucléaire est une forte probabilité. A cet effet un communiqué a été publié et a fourni un plan de travail non contraignant pour lutter contre «l'une des plus grandes menaces à la sécurité internationale»
- La Russie de sa part soutiendrait des sanctions intelligentes contre l'Iran, changeant ainsi sa réticence à retourner des mesures punitives contre son allié traditionnel dans le Moyen-Orient, visant uniquement à empêcher la prolifération nucléaire plutôt que d'avoir un large impact sur l'économie iranienne tout en éliminant tout possibilité de sanctions sur l'énergie et les armes.
- L'Iran a organisé une conférence internationale sur le Désarmement et non-prolifération à Téhéran le 17 avril en tant qu'un contre sommet de celui organiser par le Président Obama. Des représentants de 60 pays ont assister à cette conférence dont l'Irak, Chine et la Russie.
- Durant cette conférence intitulée 'l'Energie nucléaire pour tous, la Bombe nucléaire pour personne', le chef de l'État iranien a appelé à la création d'une nouvelle structure de l'ONU pour contrôler le désarmement nucléaire dans le monde et a estimé que les pays qui possédaient ou qui menaçaient d'utiliser des armes nucléaires devraient être suspendus de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en faisant référence aux Etats Unies qui menaçait l'Iran par une réponse militaire à son programme nucléaire.

- L'Iran a accepté lundi 16 mai 2010 de transférer son uranium enrichi à la Turquie dans un accord d'échange de combustible nucléaire qui pourrait résoudre l'impasse internationale sur le programme nucléaire, comme la pression monte pour des sanctions plus sévères. Selon ce projet d'accord très proche d'une offre faite en octobre 2009 par l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), l'Iran déposerait en Turquie, sous la supervision de l'AIEA, 1200 kg d'uranium faiblement enrichi et recevra en contrepartie du Groupe de Vienne (Etats-Unis, Russie, France et AIEA) 120 kg de combustible pour le réacteur de recherche médicale de Téhéran. La principale différence entre cet accord et la précédente offre de l'AIEA réside dans le fait que, si l'Iran ne recevait pas son combustible dans l'année, la Turquie devrait lui retourner son uranium faiblement enrichi 'immédiatement et inconditionnellement'.
 - L'accord a été atteint dans les négociations avec le Brésil et la Turquie, en tant que nouveau groupe de médiateurs pour la première fois dans le différend sur les activités nucléaires de l'Iran.
 - Il y a lieu de signaler que cet accord confirme également la vision et l'approche turque du principe 'Zéro conflit avec les voisins'. La Turquie a tenté durant des mois d'éviter un conflit armé et de voir son voisin, son deuxième fournisseur de gaz, subir de nouvelles sanctions qu'elle juge inefficaces. Mais la Turquie semble se servir du dossier iranien pour s'imposer comme puissance régionale capable de jouer les médiateurs dans divers dossiers.
 - Cependant la Communauté internationale reste sceptique sur la viabilité de ce projet d'accord, jugé insuffisant notamment par le Haut commissaire européen des Affaires Etrangères, Mme Ashton.
 - Le Conseil de sécurité de l'ONU a examiné, mardi le 18 Mai, un nouveau projet de résolution prévoyant des sanctions contre Téhéran. Le projet, dont les États-Unis sont les instigateurs, est le fruit d'un consensus entre les grandes puissances. Il a obtenu l'assentiment de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Allemagne, mais aussi de la Chine et de la Russie, les deux membres permanents du Conseil de sécurité qui étaient les plus susceptibles de s'y opposer.
- Le projet de résolution propose de pénaliser le régime, les banques du pays et d'autres secteurs. Le texte de 10 pages, qui fait état « de profondes inquiétudes » sur l'enrichissement d'uranium à 20 %, appelle à la vigilance face aux transactions effectuées par toutes les banques iraniennes, y compris la Banque centrale.
- Le document étend également l'embargo sur les armes et restreint les transactions financières jugées suspectes, par exemple les investissements dans les mines d'uranium.

- Il appelle en outre à la création d'un régime international d'inspection en haute mer des navires iraniens soupçonnés de contenir des chargements liés au programme nucléaire iranien.

V) LA POSITION DU MAROC

- Le Maroc estime que l'Iran a le droit à une énergie nucléaire pacifique à des fins civiles, mais un Iran nucléaire est inacceptable pour de nombreuses raisons notamment la déstabilisation de la région.
- L'Iran est un acteur très influent régional et la façon dont il poursuit ses ambitions nucléaires auront un impact sur l'ensemble du Moyen-Orient.
- Le Maroc se félicite de tous les efforts internationaux visant à restreindre l'Iran de poursuivre une arme nucléaire, et reste attachés à la voie diplomatique comme un moyen de surmonter ce péril. Mais le Maroc croit **aussi que plus de pression est nécessaire sur l'Iran à travers des sanctions, afin que l'Iran renonce à ses ambitions nucléaire et cela peut être se fait seulement avec une communauté internationale unifiée.** L'Iran devrait accepter de rejoindre plutôt que de rester isolée de la communauté internationale.

LA SITUATION AU YÉMEN

I) SITUATION DANS LA REGION

- Depuis 2004, la situation politique au Yémen est extrêmement préoccupante. **Le mouvement rebelle de la minorité chiite des houtis** est en conflit ouvert avec le gouvernement central à Sanaa. Cette minorité, d'obédience zaydite, tente de rétablir l'imamat de l'avant 1962. Le sécessionnisme des houtis au Yémen provoque une déstabilisation tant au niveau interne (**plus de 150 000 réfugiés** depuis le début des affrontements armés en 2004) qu'au niveau externe.
- En effet, **l'instabilité au Yémen menace la sécurité et la paix dans la région du Golfe arabo persique**. Cette région du monde revêt une importance grandissante sur le plan géostratégique et géopolitique, car son sous-sol riche contribue de manière très significative à l'essor de l'économie mondiale. Le Golfe arabo persique a démontré aussi sa capacité à pouvoir s'insérer de manière active et entreprenante dans les puissants réseaux de l'économie globalisée (Dubai).
- Particulièrement concerné par les évolutions actuelles en Irak, en Iran, en Palestine et en Afghanistan, le Maroc a été grandement préoccupé par les derniers événements qui se sont produits au Nord du Yémen. **Des événements qui ont menacé l'intégrité, la souveraineté, la paix, et la sécurité de l'Arabie Saoudite**, pays clé dans sur la scène politique régionale et internationale et allié stratégique du Maroc dans le monde arabo-musulman.

II) INGERENCE IRANIENNE

- La dernière rébellion (été 2009) au Yémen a eu des répercussions régionales (Arabie Saoudite). Elle s'est produite dans un contexte d'extrême tension diplomatique autour du programme nucléaire iranien. **Présente dans la région du Golfe arabo-persique à travers de puissants leviers d'influence** (minorité chiite en Irak, au Liban et dans les pays du Golfe, importantes ressources pétrolières et gazière en plus des flux commerciaux avec certains pays de la région comme les Emirats Arabes Unis), **l'Iran n'est pas totalement étrangère aux performances militaires (guérilla/guerre asymétrique) des houtis contre l'armée yéménite et saoudienne**. D'ailleurs, les constatations faites par nos partenaires saoudiens sur le théâtre d'opération

démontrent clairement l'appui logistique et technique accordé par l'Iran aux rebelles houtis. Les armes trouvées chez les rebelles détenus étaient de fabrication iranienne. La saisie d'un navire iranien chargé d'armes et de munition au large des côtes du Yémen ainsi que les déclarations de plusieurs responsables iraniens, dont notamment celle du chef d'état-major iranien, le général Hassan Firouzabadi, qui a qualifié l'intervention saoudienne de « terrorisme d'Etat », atteste de cette implication.

III) LA MENACE TERRORISTE

- Le gouvernement du Président Ali Abdullah Saleh est affaibli par sa lutte contre les houtis mais doit continuer à faire face aux différentes revendications des mouvements sécessionnistes au Sud du Yémen (zone la plus riche du pays). Cette situation, ainsi que le manque de contrôle sur le territoire rendent le Yémen, à bien des égards, un terrain fertile et de prédilection pour les réseaux terroristes internationaux.
- La nébuleuse terroriste internationale al Qaïda a profité de cette situation précaire pour se redéployer dans cette zone de conflit pour desserrer l'étau qui se resserre de plus en plus sur elle en Irak et en Afghanistan. Elle a profité sans aucun doute des difficultés socio-économiques dans le Nord du Yémen et des rivalités tribales pour s'incruster et ouvrir un nouveau front.
- En effet, une nouvelle filière de ce réseau terroriste, baptisé **Al Qaïda dans la Péninsule Arabique**, a vu le jour en janvier 2009 et rassemble les mercenaires chassés de l'Arabie Saoudite et ceux déjà existant au Yémen. Elle est très active et compte à son actif l'enlèvement et le meurtre de plusieurs citoyens étrangers auxquels s'ajoute l'attentat manqué du 26 Avril dernier qui a visé le convoi de l'Ambassadeur britannique au Yémen, M. Timothy Torlot. Un attentat qui vient d'être revendiqué par la nébuleuse Al Qaïda dans un communiqué publié sur son site Internet en date du 12 Mai 2010.

IV) POSITION DU ROYAUME DU MAROC

- A cet égard, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a été l'un des premiers chefs d'Etats du monde arabe et musulman à avoir pris position au sujet de cette grave crise d'envergure régionale.

- Dans un message écrit remis à la plus haute autorité saoudienne à Riyad, SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI a exprimé **la solidarité totale du Maroc et son soutien fort et constant au Royaume d'Arabie Saoudite, suite aux agressions menées contre son territoire par les groupes rebelles houtis.** SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI a affirmé dans ce message que **le Royaume du Maroc se tient résolument et constamment aux côtés du Royaume d'Arabie Saoudite frère et rejette catégoriquement toute atteinte à sa sécurité et à sa stabilité,** en exprimant sa ferme condamnation des dépassements irresponsables. Toute atteinte ou provocation contre la souveraineté du Royaume d'Arabie Saoudite constitue un acte criminel abject contraire aux valeurs islamiques. **Le Maroc continuera toujours d'apporter son ferme soutien aux droits du Royaume d'Arabie Saoudite d'exercer sa pleine souveraineté et qu'il s'opposera fermement à tous les détracteurs et comploteurs contre la sécurité régionale du Royaume saoudien.**
- Le Maroc se félicite également de l'accord de cessez-le-feu, signé le 11 février 2010, entre les forces gouvernementales et les rebelles houtis. Cependant, il reste préoccupé par la situation dans le Sud du Yémen où les tensions se sont accrues pour l'indépendance de cette partie du pays.
- Et par ailleurs, invite tous les acteurs de la communauté à soutenir le Président Ali Abdullah Saleh dans sa lutte contre les sécessionnistes sudiste. La stabilité au Yémen dépend étroitement du développement économique et social de toutes les provinces de ce pays et de la radiation complète de la menace terroriste que représente Al Qaïda.

LA SITUATION AU SOUDAN

- Depuis son indépendance en 1956, le Soudan a connu 2 guerres et 15 coups d'Etat dont le dernier est celui qui a conduit l'actuel président Omar Al-Bachir au pouvoir en juin 1989. Le pays, composé de 600 ethnies, est divisé sur le plan religieux entre musulmans au Nord et chrétiens et animistes au Sud. Il est marqué par des inégalités géographiques et économiques qui entravent le développement de ses structures politiques, économiques et sociales. Il est par conséquent, le théâtre de nombreux **conflits interdépendants**, notamment celui du Darfour, qui a éclaté en février 2003 provoquant, selon les estimations de l'ONU, plus de **400000 morts et 2,7 millions de déplacés**.
- Affaibli par la guerre civile entre le Nord et le Sud (*2 millions de morts, 4 millions de déplacés à l'intérieur du pays et 600 000 réfugiés dans les Etats limitrophes*), les violences interethniques au Darfour et des catastrophes humanitaires dévastatrices tel que la pauvreté et la Famine. Le pays (est considéré comme l'un des plus pauvres au monde), malgré la diversité et la richesse des **ressources naturelles** dont il dispose.
- A cet effet, le Soudan bénéficie d'une position privilégiée tant sur le plan **géostratégique et géopolitique que sur le plan géoéconomique** : des frontières avec 9 pays, en bordure de la [mer Rouge](#), une superficie de 2 505 810 km² (*c'est le plus grand pays du continent africain*), traversé de part en part par le canal du [Nil](#), des terres cultivables estimée à 840 000 km² et des ressources naturelles riches en Pétrole (*1,5 milliard de barils et possibilité pour 3 à 4 milliards...*).
- Cette position privilégiée du Soudan ne cesse d'attiser les **convoitises des grandes puissances régionales et internationales** (*USA, CHINE, France, Egypte, quelques pays du Golf*), et constitue un terrain fertile pour la **concurrence entre des grandes multinationales**. Ainsi et de par ses réserves, dévoilées et potentielles, le Soudan constitue un point névralgique de lutte pour le contrôle du pétrole africain entre les Etats-Unis, la France et la Chine (*pour laquelle il présente une source importante d'approvisionnement énergétique*). **Cela expliquerait la gravité des conflits internes (civils) qui persistent (entre le Nord et le Sud riche en pétrole) et la situation catastrophique au Darfour caractérisée par la marginalisation socio-économique.**
- **Les principaux protagonistes pour le cas du conflit Nord-Sud** sont les forces du gouvernement soudais issus majoritairement du Parti Congrès

national et le [Mouvement Populaire de Libération du Soudan](#) (MLS), avec son bras armé l'[Armée populaire de libération du Soudan](#) (ALS), qui est au même temps l'une des principales factions **rebelles au Darfour**.

- **Cette interconnexion des conflits au Soudan**, spécialement avec le Sud, a généré **au Darfour** un conflit sanglant entre deux mouvements rebelles, l'Armée de Libération du Soudan (SLA) et le Mouvement pour la Justice et l'Egalité (JEM) (*appuyé par le Parti d'opposition du Congrès Populaire d'Hassan Tourabi*), qui combattent également l'armée soudanaise et les milices arabes [JANJAWID](#) progouvernementales.
- **Au-delà de la déstabilisation au niveau interne**, le conflit au Darfour, est une source de crise constante dans les relations entre le Soudan et le Tchad à cause du mouvement intense des réfugiés se déplaçant vers ce pays.

I) LES EFFORTS DE MEDIATION

Plusieurs médiations régionales et internationales ont eu lieu, notamment :

Au niveau régional

- **La signature à Nairobi (Kenya) en 2005 des accords de paix globale** (COMPREHENSIVE PEACE AGREEMENT)- (CPA) proclamant un cessez-le-feu du conflit entre le Nord et le Sud et constituant la base de référence pour la paix au Soudan. Ces accords prévoient : **un partage des pouvoirs, l'organisation des élections pluralistes et multipartites en avril 2010, traçage des frontières et la célébration en 2011 de deux référendums sur l'auto-détermination du Sud du Soudan** (*région qui jouit d'un statut d'autonomie*) **et de la région pétrolière d'Abyei** (*90 000 déplacées selon les Nations unies*) ;
- **Accord de paix sur le Darfour**, signé le 5 mai 2006 à Abuja (Nigeria) ;
- **Accord de paix pour le Soudan Oriental en 2006 ;**
- Le processus de Doha qui a abouti à la conclusion **le 23 février 2010 d'un ACCORD-CADRE** entre le gouvernement soudanais et les mouvements rebelles afin **de débloquer le processus de paix et la mise en œuvre de l'Accord de 2005.**

Au niveau international, le Soudan a fait l'objet de plusieurs tractations diplomatiques et d'opérations de maintien de la paix :

- Les efforts de l'UA qui, malgré son engagement actif dans la résolution des conflits au Soudan en déployant une force d'interposition (*7 000 soldats*) avec

l'appui de l'OTAN, l'UE, les USA et le Canada, n'a pas totalement réussi à rapprocher les protagonistes.

- Ayant déterminé que la situation au Soudan constituerait une menace contre la paix et la sécurité dans la région, le Conseil de sécurité, par **sa résolution 1590 (2005)**, a décidé de créer la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), afin d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de paix global signé, le 9 janvier 2005, entre le Gouvernement central et le Mouvement/l'Armée populaire de libération du Soudan. La Mission a également pour tâches la coordination du retour des réfugiés et des personnes déplacées, l'aide humanitaire et la promotion des droits de l'homme.
- Au Darfour, l'implication de **l'ONU** (*suite à une pression internationale*) n'est intervenu que tardivement à travers le déploiement d'une force hybride ONU/UA (MINUAD) conformément à la résolution **1769** du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée le 31 juillet 2007.
- **En avril 2010**, le Conseil de sécurité a prorogé d'un an (jusqu'au 30 avril 2011), par sa résolution **1919 (2010)**, **adoptée à l'unanimité**, le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), jugeant sa présence toujours indispensable dans ce pays.

A la lecture du texte de cette dernière résolution sur la situation au Soudan, il y a lieu de relever les éléments suivants :

- **La situation au Soudan continue de menacer la paix et la sécurité internationales.**
- Engagement de la MINUS dans l'appui aux efforts de la communauté internationale pour apporter de l'aide à la préparation des référendums prévus en 2011;
- Responsabilité des partis dans le renforcement de l'intérêt pour l'unité ;
- La mise en place d'une stratégie de protection des civils(*en insistant sur les enfants*), des acteurs des secteurs humanitaires et du développement ainsi que du personnel des Nations Unies face à la menace imminente de violence notamment au Sud-Soudan ;
- La Collaboration étroite avec les Forces armées soudanaises et l'Armée populaire de libération du Soudan afin de relancer le processus de **désarmement**, de **démobilisation** et de **réintégration**.

II) ANALYSE DE LA SITUATION POLITIQUE AU SOUDAN

- Au-delà de la situation humanitaire catastrophique qui règne au Soudan la reprise d'un processus politique, réellement inclusif de toutes les forces

politiques du pays, reste la principale préoccupation tant au niveau interne qu'externe.

- C'est ainsi que des élections (*locales, régionales, législatives et présidentielles*) ont eu lieu du 11 au 18 avril 2010 avec la participation de quelque 16 millions de soudanais et 14.000 candidats.
- Supervisés par plusieurs observateurs internationaux dont des représentants de l'UE et le Centre CARTER (*qui les ont qualifiées de non-conformes aux normes internationales*), ces élections ont été considérées tant au niveau régionale et internationale comme une étape importante dans la mise en œuvre d'une transition vers la démocratie et ce, malgré la convergence de vues sur leur caractère controversé.
- Il s'avère que le parti du Congrès National (*parti du président Al Bachir*) a affirmé sa présence au sein du pouvoir notamment dans la zone Nord du pays. Le Mouvement Populaire de Libération du Soudan présidé par, Salvakir Miradet, a prouvé pour sa part, qu'il représentait la principale force politique dans la région du Sud. Cela pourrait faciliter la tâche au MPLS, qui prône l'option de la séparation durant le référendum de 2011.
- **Il paraît d'ores et déjà qu'il y a un accord tacite entre les deux partenaires au pouvoir pour que chacun s'approprie de la partie qui lui revient.** De ce fait la question des coalitions avec l'opposition vient en second plan des priorités de ces deux parties. Quant aux formations politiques d'opposition du Nord (*Parti Oumma, Union Démocratique, Congrès Populaire, Parti Communiste...*) ils ont été les grands perdants dans ces dernières élections.
- Dans ce sens nous relevons, depuis la fin des élections, une reprise des affrontements entre les forces gouvernementales et les milices rebelles au Darfour et aussi au Sud du Soudan à cause des tensions et des rivalités internes (*notamment au sein du MLS*). Cette montée en puissance de la violence menaçante pour la sécurité régionale et internationale a été facilitée, surtout, par les ambitions géostratégiques, assez souvent contradictoires, des acteurs extérieurs comme les Etats Unies qui, au nom de leur envoyé spécial au Soudan n'écarter pas l'option de la séparation du Sud du Soudan comme résultat au prochain référendum d'autodétermination.
- **Bien que les élections ont été une avancée dans l'histoire du Soudan depuis des décennies ainsi qu'une importante étape dans la mise en œuvre de l'Accord de 2005 (CPA), la lecture du panorama politique actuel permet de relever quelques observations concernant les difficultés, les défis et les scénarios probables qui se profilent déjà**

devant les tentatives de maintien de la paix fragile au Soudan et son avenir et devenir politiques :

- **La collaboration du Soudan avec les Nations Unies s'est compliquée davantage depuis le lancement d'un mandat d'arrêt international contre le Président AL BACHIR, le 4 mars 2009, par la Cour Pénale Internationale** sur la base de sa responsabilité pénale pour des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre commis au Darfour. Par ailleurs, nombre d'observateurs estiment que même si le mandat d'arrêt **transcende des considérations purement juridiques et humanitaires** et s'inscrit dans des dynamiques de **rivalités de puissance** et d'ingérences diverses, la diplomatie du Président Al Bachir mettrait à profit cette réaffirmation de légitimité du Président afin de retarder sinon de geler, l'activation de ce mandat d'arrêt.
- Bien que la victoire d'Omar AL BACHIR ait été aisément assurée, il n'en demeure pas moins que **ses efforts pour former un gouvernement** de coalition nationale pourraient être mis en difficulté à cause du boycott de certains partis d'opposition tels que le Parti Nationaliste de Sadek ALMAHDI et la campagne de contestation de la légitimité du Gouvernement (*issu de ces élections*) par d'autres partis, principalement, le Congrès Populaire d'Hassan TOURABI (*emprisonné pour avoir révélé des informations affectant la sécurité nationale*).
- Dès lors, le parti du Congrès National commence à noter avec inquiétude que le moment de la rupture entre le Nord et le Sud s'approche davantage et qu'il ne reste pas d'autres alternatives devant l'unité. Face à cette situation, le Président Al Bachir et son parti ne peuvent que renforcer leurs positions en mettant la main sur les différentes institutions et organes de l'Etat dans la partie Nord du pays, dans le but de garantir la continuité du régime islamique au Soudan. Ceci pourrait rassurer le MLS qui voit dans le maintien du président Al Bachir un garant pour l'organisation souple et paisible du referendum d'autodétermination. Ainsi, la visite du Président soudanais au Caire, juste après sa réélection, révèle à bien des égards l'inquiétude, partagée avec les Egyptiens, face aux défis régionaux qu'engendrerait une éventuelle division du pays et le rôle que pourrait jouer l'Egypte pour le maintien de cette unité, ou le cas échéant retarder, *sine die*, la tenue du référendum. Une victoire de l'option sécessionniste pourrait également avoir un impact sur le partage contesté des eaux du Nil (*dernière conférence des pays du bassin du Nil boycottée par l'Egypte et le Soudan*).
- **Le spectre du retour aux violences durant cette phase cruciale postélectorale, pourrait se raviver à l'approche du référendum qui ouvrira la voie à deux options difficiles pour la stabilité du Soudan: l'intégration à la mère patrie ou l'indépendance.**

- Ainsi, il y a lieu de s'attendre à une persistance de la part des sudistes à réclamer le référendum pour leur région. Ils se basent en cela sur le soutien accru de plusieurs pays africains et européens, sur leur disposition à abriter une base américaine, ainsi que sur la nouvelle politique israélienne en Afrique qui trouverait dans un sud libre, un élément de pression sur l'Egypte et le Soudan du Nord (*en jouant la carte des eaux du Nil*).
- Cette situation qui demeure intenable ne pourrait être apaisée qu'à travers un **développement socio-économique soutenu, un consensus politique englobant la totalité des tendances et courants politiques du pays (Darfour et sud-Soudan inclus)** et une position internationale disposée à collaborer pour éviter l'intrusion **des groupes terroristes** et d'Al-Qaïda dans une région déjà vulnérable aux risques multiples (*contrebande, trafic d'armes et de drogue...*)

III) LA POSITION DU MAROC

Compte tenue de cette situation :

- Le Maroc appuie les accords de paix de 2005 (CPA) et ceux de Doha de 2010 et espère une rapide mise en œuvre de leurs dispositions.
- Le Maroc est solidaire avec le Soudan dans ses efforts visant à préserver son unité, sa souveraineté, sa sécurité et sa stabilité.
- Le Maroc considère que la stabilité du Soudan fait partie de la stabilité de la région du Sahel et de l'Afrique. Celles-ci continuent de souffrir de conflits, de crises et de tensions entravant les efforts de développement et de progrès. De ce fait, la communauté internationale doit conjuguer ses efforts afin d'y promouvoir la stabilité et pour que le continent africain puisse relever les défis de développement.
- Dans le cadre de sa solidarité avec le Soudan, le Maroc a annoncé un soutien de 500.000 dollars au Darfour, lors de la conférence internationale des donateurs pour le développement et la reconstruction du Darfour, tenue au Caire le 21 mars 2010.
- L'objectif est de contribuer aux efforts des donateurs pour le développement et la reconstruction du Darfour ainsi que de permettre la stabilisation de sa population dans la région.
- Le Maroc considère que l'ONU a un rôle important à jouer pour sauvegarder l'unité du Soudan qui est indispensable à la stabilité de la région.

- S'agissant de **la décision de la CPI** à l'encontre du Président soudanais, **le Maroc appui la position de la Ligue Arabe et de l'OCI** qui vise la non application de cette décision.

LA SITUATION EN SOMALIE

- Depuis la chute du régime de l'ex-Président-Général Siad BARRE, la Somalie est plongée dans une guerre civile qui a complètement détruit ses structures politiques, économiques et sociales. Ce pays (*La Somalie peut être aisément qualifiée de FAILED STATE actuellement*), anéanti par la guerre civile, bénéficie d'une position privilégiée sur le plan géostratégique, géopolitique (*Entouré par le golfe d'Aden, l'océan Indien, Djibouti, l'Éthiopie et le Kenya. Il possède 3 025 km de côtes et 2 366 km de frontière terrestre dont plus de la moitié avec l'Éthiopie*) et géoéconomique (*Uranium, Minerais de fer, Bauxite, Cuivre*).
- Cette position privilégiée de la Somalie aiguise les « appétits » et attise la concurrence au niveau régional et international. En effet, les puissances régionales et internationales (*USA, France, Éthiopie, Érythrée, Kenya, Djibouti*) concernées par le devenir de la Corne de l'Afrique s'activent, en fonctions de leur propre intérêt, en Somalie. Le conflit civil en Somalie est, avant tout, une guerre par procuration. Les protagonistes (*Factions religieuses ou claniques*) somaliens (*Union des tribunaux islamiques en 2006, Alliance pour la restauration de la paix et contre le terrorisme en 2006...etc...*) s'opposent sur le terrain (*La capitale Mogadiscio est le principal théâtre d'opération*) ou scellent des pactes d'ententes éphémères en tenant compte de l'agenda particulier de leur « parrain » régionaux et internationaux.
- Depuis l'année 2006-2007, nous relevons, avec inquiétude, la montée en puissance (*Politique et militaire*) croissante de diverses factions d'obédiences islamistes en Somalie (*Union des tribunaux islamiques, Al-Shabaab, Al-Itihaad Al-Islamiya, Hizbul Islam, Alliance pour la nouvelle libération de la Somalie, Brigades de Ras Kamboni, groupe Muaskar Anole etc.*). Cette montée en puissance menaçante pour la sécurité régionale (*Vaste espace sahélo saharien, Façade atlantique sud...etc....*) et internationale a été facilitée, surtout, par les ambitions géostratégiques, assez souvent contradictoires, des acteurs extérieurs (*Kenya qui craint une contagion islamiste, Engagement militaire de l'Éthiopie en Somalie- Érythrée qui n'a cessé d'apporter un appui militaire discret à la coalition islamiste dirigée en 2006 par l'Union des tribunaux islamiques*).
- **Actuellement, l'islamisme (Islamisme djihadiste) est un acteur non négligeable de «l'échiquier politique» complexe (Alliances, Contre-**

alliances, Clanismes, ingérences étrangères) en Somalie. D'ailleurs, l'actuel Président somalien (M. Sharif AHMED), élu par le Parlement réuni en janvier 2009 à Djibouti, est l'un des fondateurs du groupuscule islamiste extrémiste UNION DES TRIBUNAUX ISLAMIQUES. Considéré actuellement comme un islamiste « modéré », il n'est pas parvenu, jusqu'à ce jour, à exercer pleinement son mandat présidentiel sur le plan politique et militaire. Est-il vraiment modéré sur le plan politique et idéologique ? Aura-t-il l'opportunité et le courage politique pour sortir la Somalie du chaos actuel et préserver son intégrité territoriale (*République sécessionniste de Somaliland en 1991, Sécession du Puntland en 1998*) Aura-t-il la sagesse et la pondération pour solutionner la grave crise politique (*Destitution du Président du Parlement, Crise ouverte entre le Parlement et le Gouvernement*) qui secoue la troïka (*Présidence, Gouvernement, Parlement*) en charge des affaires de la Somalie depuis l'entrée en vigueur des accords de Djibouti ? Est-ce qu'il saura mettre à profit le soutien de la communauté internationale et des Nations Unies pour régler définitivement cette grave guerre civile ? Autant de questions qui méritent d'être posées à une époque où la Somalie vit de sombres heures.

- Sur le théâtre des opérations militaires, les factions islamistes (*Al-Shabaab, principale force d'opposition islamiste qui contrôle le sud et l'est de la Somalie actuellement*) hostiles au « régime » légal se sont livrés, ces dernières semaines, à de rudes combats à MOGADISCIO. Le « régime » légal incarné actuellement par le Président M. Sharif AHMED n'exerce son autorité effective que sur une portion géographique extrêmement congrue de la capitale MOGADISCIO. Grâce à son allégeance à la nébuleuse terroriste internationale AL QAIDA, AL-SHABAAB bénéficie d'un appui militaire (*Arrivée de volontaires de nationalités arabes fuyant les zones investies et contrôlés dans le cadre de la lutte contre le terrorisme mondial, armement, soutien logistique*) dans le cadre des rudes combats engagés dernièrement contre les « forces gouvernementales » du Président Sharif AHMED. Soutenues sur le plan financier et militaire par les USA et la France (*Formation d'un bataillon de 500 hommes à Djibouti, Envoi d'experts français de la DGSE à Mogadiscio qui ont été la cible d'une opération d'enlèvements*), les forces pro-gouvernementales du Président Sharif AHMED sont elle-même divisées et peinent à affirmer réellement leurs autorités sur le territoire. Pour leur part, les USA ont engrangé des succès non négligeables (*Elimination ciblée des « envoyés spéciaux » de la nébuleuse terroriste en Somalie tels que le Kényan Saleh Ali SALEH NABHAN. Celui-ci a été neutralisé lors d'une opération spéciale des forces US en septembre 2009*) dans la lutte contre la nébuleuse terroriste internationale AL QAIDA en Somalie.

- Dans les zones étroitement contrôlées par « AL-SHABAAB », de graves violations contre les populations civiles somaliennes (*Plus de 21.000 morts depuis 2007*) sont perpétrées. Les contingents de l'Union Africaine (*Bataillons du Burundi avec 2550 hommes depuis 2008 et de l'Ouganda avec 2700 hommes depuis 2007 / Total 5250 hommes au lieu des 8000 prévus initialement*) accroissent également la détresse des populations civiles somaliennes. Les populations civiles en Somalie sont fréquemment victimes (*Dommages collatéraux*) des erreurs tactiques des états-majors des contingents (*Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie-AMISOM*) de l'UA. L'UA ne dispose pas encore du savoir faire technique et des compétences requises pour mener convenablement les opérations de maintien de la paix (*OMP*). Les OMP requièrent des règles d'engagements précises (*Ripostes, déploiements....etc...*) sur les théâtres d'opérations et un haut degré de professionnalisme sur le plan tactique (*Guerres asymétriques*). De plus, les contingents burundais et ougandais engagés sous la bannière de l'UA ne sont pas équipés du matériel militaire compatible avec la grave situation insurrectionnelle (*Groupes armées extrêmement mobiles ayant une connaissance parfaite des caractéristiques géographiques et topographiques du théâtre des opérations*) qui prévaut de nos jours en Somalie. Dotés uniquement de blindés lourds « classiques » (*A comparer par exemple avec les différents types de blindés modernes utilisés par les contingents de l'OTAN en Afghanistan ou encore ceux utilisés par les USA en Irak*) qui se révèlent par ailleurs inefficaces dans le contexte somalien, les contingents de l'UA sont dépourvus de moyens aériens de reconnaissance tactique (*Drones*) et d'appui au sol (*Hélicoptères, avions de chasse*). Les contingents de l'UA sont constamment harcelés et exposés aux attaques (*Tirs croisés, attentats suicides....etc...*) des différents belligérants somaliens. Cette vulnérabilité sur le plan opérationnelle et tactique affecte gravement le moral des contingents africains (*Mutinerie avortée du contingent burundais*) engagés sous la bannière de l'UA. Avec l'enlisement actuel de la situation politique et militaire en Somalie, les contingents de l'UA, engagés aux côtés des forces pro-gouvernementales, deviennent au fil des jours parties prenantes dans un conflit périlleux. Notre participation réussie à l'opération des Nations Unies RESTORE HOPE en 1992-1993 (*UNOSOM I & II-1992-1995*) nous permet d'établir ce constat alarmant.
- L'islamisme armé n'est pas l'unique menace grave qui pèse actuellement sur la Somalie. Il est important de rappeler que ce pays stratégique de la Corne de l'Afrique est en proie à des actes de piraterie. Plus de 25.000 navires franchissent annuellement le Golfe d'Aden. Les pirates somaliens utilisent un armement et des moyens sophistiqués. Profitant du chaos actuel en Somalie, les pirates se servent des « espaces portuaires naturels » et des ports existants comme zone de mouillage pour les bateaux « arraisonnés ».

Les pirates somaliens opèrent de plus en plus loin des côtes somaliennes. Leur zone d'action s'étend du Golfe d'Aden à la zone économique exclusive des Seychelles. Cette zone s'étend de plus en plus loin des côtes somaliennes. Les cibles prioritaires sont les navires transportant l'aide humanitaire pour les populations somaliennes ainsi que les grands navires commerciaux. Ceci dit, les navires de guerres occidentaux sont, également, la cible d'attaques (*Attaques répétées contre le puissant navire amiral français« La Somme » de l'océan indien*) des pirates somaliens.

- Avec la recrudescence des actes de piraterie, les armateurs choisissent des itinéraires plus longs, plus sécurisés et évitent autant que possible le passage par les côtes somaliennes. Des changements d'itinéraires préjudiciables (*Acheminement des marchandises dans des délais plus long, augmentation des coûts....etc...*) pour le commerce maritime mondial.
 - **2007 :** 35 attaques, dont 23 déjouées.
 - **2008 :** 165 attaques, dont 122 déjouées.
 - **2009 :** 198 attaques, dont 161 déjouées.
- Partisan d'un retour à la paix civile en Somalie, le Maroc, principal pays contributeurs à l'opération RESTORE HOPE, suit avec un grand intérêt l'évolution générale dans ce pays stratégique et soutient les efforts déployés actuellement par la communauté internationale sous l'égide des Nations Unies (*Signature de l'Accord cadre de coopération entre le Gouvernement fédéral de transition somalien et le groupe AHLU SUNNA WAL JAMMA'A le 17 mars 2010 conformément à l'accord de Djibouti d'août 2008 qui ouvre la voie à la réconciliation*). Prévue dans le cadre du Processus de Paix de Djibouti, la Conférence Internationale d'Istanbul (22-23 mai 2010) illustre, une fois encore, les efforts inlassables fournis par la communauté internationale pour le rétablissement de la paix civile en Somalie. Cette Conférence, organisée dans un contexte politique (*Dissensions politique grave au sein de la troïka Présidence, Gouvernement, Parlement*) et sécuritaire (*Large offensive des factions islamistes Al-Shabaa contre les forces gouvernementales au nord de Mogadiscio, engagement tactique désordonné des contingents de l'UA, Recrudescence des activités de recrutement des filières d'AL QAIDA dans le monde arabe et en Europe*) critique en Somalie, a été l'occasion pour la Turquie (*Voir le communiqué de presse n°107 publié le 20-5-2010 par le MAE turc*) de renouveler sa volonté (*Conclusion de l'accord critiqué Iran-Turquie-Brésil sur le nucléaire à Téhéran*) de jouer un rôle diplomatique de premier plan pour le règlement des principales crises régionales et internationales.
- Tenant compte des efforts onusiens et des enseignements de sa participation militaire à l'opération RESTORE HOPE, le Maroc estime que la reconstruction des institutions de l'Etat somalien (*Parlement, Gouvernement*

etc.) et le rétablissement de la paix civile en Somalie (Développement des forces de police et de sécurité somaliennes, Embargo sur les armes, Lutte contre le terrorisme, Lutte contre la piraterie et les raptés...etc.) sont une priorité actuellement. Le Maroc demeure attaché au respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de l'unité de la Somalie.